

Rapport financier
et états financiers vérifiés
du soixante et onzième exercice
(2008-09)

ISBN 978-92-2-221912-4 (imprimé)
ISBN 978-92-2-221913-1 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2010

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2008-09.....	1
2. Approbation des états financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.....	5
3. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail	7
4. Etats financiers et notes aux états financiers de l'exercice 2008-09.....	11
Etat I. Etat de la situation financière au 31 décembre 2009	12
Etat II. Etat de la performance financière pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	13
Etat III. Etat des variations de l'actif net pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	14
Etat IV. Tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	15
Etat V-A. Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	16
Etat V-B. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Institut international d'études sociales pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	17
Etat V-C. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.....	18
Etat V-D. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.....	19
Etat I. (format des Normes comptables du système des Nations Unies) Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.....	50
Etat II. (format des Normes comptables du système des Nations Unies)	51
Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2009.....	51

1. Rapport financier sur les comptes de 2008-09

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 23 du Règlement financier de l'OIT et soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 dudit règlement. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers de l'OIT pour l'exercice 2008-09 et l'opinion du Commissaire sur les états financiers sont eux aussi soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 du Règlement financier.

2. Les états financiers de l'exercice 2008-09 ont été dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies et présentés sous la forme prescrite par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils rassemblent pour la première fois toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Conseil d'administration. Le Centre international de formation de l'OIT, qui fait l'objet d'un audit externe distinct, n'y est pas inclus, mais un récapitulatif de ses résultats pour la période biennale 2008-09 est présenté à la note 23 des états financiers. Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, on a appliqué aux états financiers de l'exercice 2008-09 quatre de ces normes portant sur les provisions, les passifs éventuels et actifs éventuels, l'information relative aux parties liées, la présentation de l'information budgétaire et les avantages du personnel. Les états financiers de l'exercice 2008-09 intègrent les ajustements financiers les plus importants requis par les IPSAS. Des ajustements supplémentaires seront opérés dans les années à venir, y compris la consolidation des états financiers du Centre international de formation avec ceux de l'OIT. L'application pleine et entière des IPSAS est prévue à l'horizon 2012.

3. Les états financiers de l'exercice 2008-09 sont présentés selon une périodicité biennale. Conformément à la version amendée du Règlement financier approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2009, les états financiers de l'OIT seront établis annuellement à compter de 2010.

Résultats financiers pour 2008-09

4. **L'état de la situation financière (état I)** indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves auxquels s'ajoutent les soldes de fonds accumulés de l'Organisation au 31 décembre 2009. Les actifs de l'Organisation, y compris ses terrains et bâtiments, sont désormais comptabilisés à leur juste valeur, déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante, ce qui a pour effet d'accroître de 373,5 millions de dollars E.-U. la valeur des immobilisations corporelles. Un montant de 600,8 millions de dollars E.-U. inscrit au passif au titre des avantages du personnel, y compris l'intégralité des sommes dues calculées sur une base actuarielle au titre des prestations maladie après la cessation de service, est également pris en compte. En outre, la provision constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, qui jusqu'à présent

était égale à 100 pour cent des arriérés des Etats Membres, a été ajustée, dans le cadre du passage aux IPSAS, de façon à ne tenir compte que des arriérés ayant entraîné la perte du droit de vote des Etats Membres concernés, ce qui a eu pour effet d'accroître de 55,2 dollars E.-U. le montant net des contributions à recevoir.

5. Les actifs nets de l'Organisation ont diminué de 63,6 millions de dollars E.-U. (28,2 pour cent) par rapport à 2007. La ventilation détaillée des actifs par fonds figure à la note 26.

6. L'**état de la performance financière (état II)** indique l'ensemble des résultats des opérations de l'Organisation pour la période biennale 2008-09, avec un excédent net cumulé de 197,2 millions de dollars E.-U. Les recettes totales ont augmenté de 178,5 millions de dollars E.-U. (15 pour cent) et les dépenses totales de 162,0 millions de dollars E.-U. (16 pour cent). On trouvera de plus amples informations sur les résultats ainsi que des données détaillées sur les recettes, les dépenses et les variations de l'actif net aux notes 26 et 27.

7. Un nouvel **état des variations de l'actif net (état III)** présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nets au début de 2006, l'incidence des réserves sur les résultats nets des deux périodes biennales et les ajustements requis par les IPSAS qui ont été effectués à ce jour.

8. Le **tableau des flux de trésorerie (état IV)** indique par ailleurs le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'Organisation à la fin de chacune des deux périodes biennales.

Budget ordinaire

9. A sa 96^e session (mai-juin 2007), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2008-09 un budget des dépenses s'élevant à 641 730 000 dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,23 franc suisse pour 1 dollar pour cet exercice, a donné lieu à un budget des recettes atteignant 789 327 900 francs suisses. Ce montant a été porté ultérieurement à 789 343 955 francs suisses comme suite à l'admission des Iles Marshall (9 746 francs suisses) et de Tuvalu (6 309 francs suisses) le 3 juillet 2007 et le 27 mai 2008, respectivement.

10. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2008-09 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 29. Valorisées au taux de change budgétaire et calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2008-09 se sont élevées à 641 743 053 dollars. Les dépenses engagées en 2008-09 au titre de la partie I du budget se sont élevées à 634 025 719 dollars, après absorption de 1 188 063 dollars sur le montant des dépenses au titre des questions supplémentaires approuvées par le Conseil d'administration¹. Les dépenses engagées en 2008-09 au titre de la partie IV du budget se sont élevées à 6 666 218 dollars. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour la période biennale 2008-09, au taux de change budgétaire, s'est établi à 1 051 116 dollars. Après avoir été recalculé au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (1,03 franc suisse pour 1 dollar), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'élève à 1 255 216 dollars.

¹ Voir document GB.307/PFA/1/1, annexe 1, tableau 3.

11. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, une provision égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2009 a été constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2009 s'élevant à 71 933 033 francs suisses, contre 91 060 254 francs suisses au 31 décembre 2007, la provision nécessaire au 31 décembre 2009 était inférieure de 19 127 221 francs suisses à celle qu'il avait fallu constituer au 31 décembre 2007. De ce fait, l'ajustement net des recettes et des dépenses s'est traduit par un solde créditeur de 18 570 117 dollars (19 127 221 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2009).

12. L'excédent résultant du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget (18 570 117 dollars, soit 19 127 221 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2009) sera viré au Compte de programmes spéciaux, conformément au paragraphe 3 de l'article 18 du Règlement financier. Le solde de l'excédent (1 255 216 dollars, soit 1 292 872 francs suisses) sera restitué aux Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement financier.

Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement

13. Les autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement, autrement dit tous les fonds détenus directement par l'OIT – fonds de capitaux liés aux terrains et bâtiments, Caisse d'indemnisation, recettes perçues au titre de l'appui aux programmes, fonds pour les publications, Fonds pour le bâtiment et le logement, Fonds du prix Nobel de la paix, Fonds pour les systèmes informatiques, Fonds des indemnités de fin de contrat, Fonds de roulement, Compte d'ajustement des recettes –, le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires et la part de l'OIT dans la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS) atteignaient au total 101,9 millions de dollars au 31 décembre 2009. Les soldes retenus pour chaque fonds à la date de clôture sont récapitulés aux notes 26 et 27.

Fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement

14. Les fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement atteignaient au total 13,5 millions de dollars au 31 décembre 2009. Il s'agit des fonds détenus par des unités faisant partie intégrante de l'OIT, y compris l'Institut international d'études sociales (IIES – 12,4 millions de dollars), le Centre interaméricain de documentation et de recherche en matière de formation professionnelle (CINTERFOR – 0,3 million de dollars), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS – 0,9 million de dollars) et le Tribunal administratif de l'OIT (0,2 million de dollar). Les résultats budgétaires globaux de ces fonds pour l'exercice financier 2008-09 sont résumés dans les états V-B à V-D (et à la note 26 pour le Tribunal administratif). Les écarts sensibles entre les budgets adoptés et les dépenses réelles de chacune de ces entités, pour lesquelles un budget distinct a été adopté par le Conseil d'administration, sont exposés ci-après.

- **IIES** – Le montant des recettes a été inférieur de 433 000 dollars au montant budgétisé. Cet écart tient principalement à l'absence de revenus des investissements au cours de la période biennale. En outre, les recettes et les dépenses liées à des contributions en nature financées par le budget ordinaire ont été inférieures de 88 000 dollars au montant budgétisé du fait que les coûts afférents au personnel d'appui affecté à l'Institut ont été moins élevés que prévu.

Durant la période biennale, l'Institut a consacré une grande partie de ses activités à la réponse globale apportée par l'Organisation à la crise mondiale de l'emploi. Le financement d'une partie du coût de ces activités par le budget ordinaire de l'OIT s'est traduit par le recouvrement de 1,2 million de dollars au titre des dépenses. Une réduction supplémentaire des dépenses, d'un montant de 372 000 dollars, a été opérée moyennant des économies réalisées au niveau des dépenses de personnel.

- **CINTERFOR** – Le montant des recettes a été supérieur de 122 000 dollars au montant budgétisé, en raison du recouvrement imprévu des contributions de deux organisations membres. Le solde créditeur qui en résulte sera disponible pour les activités futures du CINTERFOR.
- **CIS** – Les recettes et les dépenses relatives aux contributions en nature financées par le budget ordinaire ont été inférieures de 190 000 dollars au montant budgétisé, en raison d'économies réalisées au niveau des dépenses de personnel qui ont été engagées pour le personnel d'appui relevant du budget ordinaire et affecté au centre. Les dépenses extrabudgétaires ont été inférieures de 160 000 dollars au montant budgétisé en raison de postes restés vacants durant toute la période biennale.

Ressources extrabudgétaires

15. Par rapport à 2006-07, les dépenses consacrées à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont augmenté de 21 pour cent pour atteindre au total 421 millions de dollars en 2008-09, dont 16 millions ont été financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 405 millions par d'autres donateurs. Les dépenses consacrées à des activités financées par le PNUD ont reculé de 2,7 pour cent, alors que celles consacrées à des activités financées par d'autres donateurs ont augmenté de 14 pour cent. En outre, les dépenses extrabudgétaires financées par le Compte supplémentaire du budget ordinaire se sont élevées à 29 millions de dollars.

Versements à titre gracieux

16. Au cours de la période biennale 2008-09, les versements effectués à titre gracieux ont atteint au total 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars en 2006-07).

2. Approbation des états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009

17. Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés.



(Signé) Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

31 mars 2010



(Signé) Juan Somavia
Directeur général

31 mars 2010

**3. Opinion du Commissaire aux comptes
soumise au Conseil d'administration
du Bureau international du Travail**



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice biennal clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les états financiers de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été audités par le National Audit Office du Royaume-Uni qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 30 avril 2008.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2009, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice biennal clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Observation

J'attire l'attention sur la note 5 afférente aux états financiers, qui décrit les ajustements appliqués à certains montants de 2006-2007. Mon opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement rétroactif apporté aux modalités d'application expliqué à la note 4 afférente aux états financiers, les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice biennal précédent.

De plus, je déclare qu'à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance ou que j'ai examinées par sondage dans le cadre de mon audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autres autorisations législatives applicables de l'Organisation internationale du Travail.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis un rapport détaillé sur mon audit des états financiers de l'Organisation internationale du Travail au Conseil d'administration.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 23 avril 2010

4. Etats financiers et notes aux états financiers de l'exercice 2008-09

Organisation internationale du Travail

Etat I

Etat de la situation financière au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Note	2009	Chiffres de 2007 retraités
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	549,1	423,4
Contributions à recevoir des Etats Membres	7	36,1	–
Produits dérivés	8	1,1	0,2
Autres sommes à recevoir	9	12,9	17,1
Autres actifs à court terme	10	7,4	13,9
		<u>606,6</u>	<u>454,6</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir des Etats Membres	7	13,6	–
Investissements	11	74,8	65,6
Investissements pour le compte de l'UIT	11	9,9	11,6
Terrains et bâtiments	12	435,8	57,4
Autres actifs à long terme		0,8	–
		<u>534,9</u>	<u>134,6</u>
Total, actif		<u>1 141,5</u>	<u>589,2</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes à payer et engagements non réglés	13	18,2	33,1
Produits différés	14	27,1	35,0
Sommes dues aux donateurs	15	217,7	175,8
Avantages du personnel	16	31,7	–
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	17	3,6	3,3
Sommes dues aux Etats Membres	18	1,0	1,2
Produits dérivés	8	3,6	6,9
Autres passifs à court terme	19	14,5	11,7
		<u>317,4</u>	<u>267,0</u>
Passif à long terme			
Avantages du personnel	16	569,1	–
Emprunts à long terme	17	53,9	55,2
Sommes dues aux Etats Membres	18	29,4	30,1
Produits dérivés	8	3,6	6,1
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	20	6,9	6,0
		<u>662,9</u>	<u>97,4</u>
Total, passif		<u>980,3</u>	<u>364,4</u>
Actif net			
Total, réserves		149,6	115,0
Total, soldes de fonds accumulés		11,6	109,8
Total, actif net		<u>161,2</u>	<u>224,8</u>

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat de la performance financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Note	2008-09	Chiffres de 2007 retraités
Recettes			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	27	723,5	588,1
Contributions volontaires	27	546,3	446,5
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	27	73,1	52,1
Gain (perte) net de change et réévaluation	27	(2,0)	73,3
Produit des placements	27	16,5	20,6
Produit des ventes et redevances	27	7,1	6,3
Autres recettes	27	7,2	6,3
Total, recettes		1 371,7	1 193,2
Dépenses			
Dépenses de personnel	27	661,7	555,9
Frais de voyage	27	52,5	43,4
Contrats de sous-traitance	27	165,1	169,4
Frais généraux de fonctionnement	27	76,5	69,1
Fournitures	27	4,8	4,2
Matériel	27	16,6	17,3
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	27	96,9	71,1
Perfectionnement du personnel	27	9,5	6,5
Prestations de l'assurance-maladie	27	66,4	58,6
Contributions et subventions	27	18,1	14,5
Coût de financement	27	2,1	1,9
Autres dépenses	27	4,3	0,6
Total, dépenses		1 174,5	1 012,5
Excédent net		197,2	180,7

Les notes font partie intégrante des états financiers

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat des variations de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Réserves	Réserve pour les produits dérivés	Sous-total, réserves	Avantages du personnel	Ecart de réévaluation	Soldes de fonds accumulés	Sous-total, soldes de fonds accumulés	Total, actif net
Solde au 1^{er} janvier 2006	66,9	–	66,9	–	–	68,8	68,8	135,7
Ajustements sur exercices antérieurs (note 5):								
Ajustement du coût historique des bâtiments	–	–	–	–	–	0,2	0,2	0,2
Comptabilisation des produits dérivés	–	11,9	11,9	–	–	–	–	11,9
Réévaluation du portefeuille de la CAPS	0,3	–	0,3	–	–	–	–	0,3
Changements apportés aux conventions comptables (note 4):								
Réévaluation des investissements à la valeur de marché	–	–	–	–	–	2,0	2,0	2,0
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2006	67,2	11,9	79,1	–	–	71,0	71,0	150,1
Excédent (déficit) de l'exercice 2006-07	60,7	–	60,7	–	–	120,0	120,0	180,7
Ajustement pour tenir compte des produits dérivés de l'exercice 2006-07	–	(24,8)	(24,8)	–	–	–	–	(24,8)
Transfert au passif des engagements de l'exercice 2006-07 envers les Etats Membres et les donateurs	–	–	–	–	–	(81,2)	(81,2)	(81,2)
Solde ajusté au 31 décembre 2007	127,9	(12,9)	115,0	–	–	109,8	109,8	224,8
Excédent (déficit) de l'exercice 2008-09	28,0	–	28,0	–	–	169,2	169,2	197,2
Ajustement pour tenir compte des produits dérivés de l'exercice 2008-09	–	6,6	6,6	–	–	–	–	6,6
Transfert au passif des engagements de l'exercice 2008-09 envers les Etats Membres et les donateurs	–	–	–	–	–	(43,0)	(43,0)	(43,0)
Changements apportés aux méthodes comptables (note 4):								
Plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	–	–	–	–	373,5	–	373,5	373,5
Comptabilisation des avantages du personnel	–	–	–	(597,6)	–	–	(597,6)	(597,6)
Comptabilisation du passif éventuel	–	–	–	–	–	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Solde au 31 décembre 2009	155,9	(6,3)	149,6	(597,6)	373,5	235,7	11,6	161,2

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2008-09	Chiffres de 2006-07 retraités
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) pour la période	197,2	180,7
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	17,6	(29,5)
(Augmentation) diminution de la provision pour les contributions à recevoir	(67,3)	29,5
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	4,2	(5,3)
Diminution des autres actifs	5,7	4,8
(Augmentation) diminution des sommes à payer et des engagements non réglés	(15,0)	11,4
(Augmentation) diminution des produits différés	(7,9)	17,5
Augmentation des sommes dues aux donateurs	41,9	49,8
Augmentation des avantages du personnel	600,8	—
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres	(0,9)	27,0
Augmentation (diminution) des autres passifs	3,7	(0,8)
Augmentation des investissements après réévaluation	(0,7)	(2,7)
Augmentation des emprunts après réévaluation	5,9	8,2
Transfert au passif des engagements envers les Etats Membres et les donateurs	(43,0)	(81,2)
Ajustements des réserves et des soldes de fonds	(597,9)	—
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	144,3	209,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation des investissements	(6,9)	(8,5)
Augmentation des terrains et bâtiments	(378,4)	(0,6)
Ajustements des réserves et des soldes de fonds	373,5	—
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11,8)	(9,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution des emprunts	(6,8)	(6,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(6,8)	(6,3)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	125,7	194,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	423,4	229,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	549,1	423,4

Les notes font partie intégrante des états financiers

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Budget ordinaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ⁶
Recettes ²			
Contributions mises en recouvrement ³	641 730	641 743	13
Dépenses ²			
Partie I: Budget courant			
A. Organes directeurs	72 109	71 905	(204)
B. Objectifs stratégiques	475 937	470 996	(4 941)
C. Services de management	56 143	55 997	(146)
D. Autres provisions budgétaires	35 403	35 128	(275)
Ajustement pour mouvements de personnel	(5 429)	–	5 429
Total, Partie I	634 163	634 026	(137)
Dépenses imprévues	875	–	(875)
Total, Partie II	875	–	(875)
Partie IV – Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 692	6 666	(26)
Total, Parties I, II et IV	641 730	640 692	(1 038)
Excédent au taux de change budgétaire ²	–	1 051	
Réévaluation de l'excédent budgétaire		204	
Excédent au taux de change opérationnel des Nations Unies ⁴ (note 21)	–	1 255	
Diminution de la provision pour les contributions à recevoir		18 570	
Excédent résultant du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget ordinaire approuvé ⁵	–	18 570	
Excédent net	–	19 825	

¹ Aucun changement n'a été apporté au budget initial.

² Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 1,23 franc suisse pour 1 dollar.

³ Le montant réel des recettes inclut la contribution de 6 309 francs suisses mise en recouvrement auprès de Tuvalu, devenu Membre de l'Organisation le 27 mai 2008, et celle de 9 746 francs suisses mise en recouvrement auprès des Iles Marshall, qui ont rejoint l'Organisation le 3 juillet 2007.

⁴ Montant porté au crédit des Etats Membres au titre de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant, conformément au paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement financier.

⁵ Montant porté au crédit du Compte de programmes spéciaux, conformément au paragraphe 3 de l'article 18 et au paragraphe 9 de l'article 11 du Règlement financier.

⁶ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Institut international d'études sociales pour la période allant du 1^{er} janvier 2008
au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	1 828	3 002	1 174
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	5 134	5 046	(88)
Revenus d'investissements réalisés (Fonds de dotation)	300	0	(300)
Intérêts	120	94	(26)
Vente de publications et recettes accessoires	20	3	(17)
Autres recettes	—	(2)	(2)
Total, recettes	5 574	5 141	(433)
Dépenses	6 750	4 795	(1 955)
Excédent (déficit) net	(1 176)	346	1 522
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	652	3 348	2 696

¹ Le budget initial comme le budget final n'ont subi aucun changement.

² Les changements importants sont expliqués dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle
(CINTERFOR) pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial e t final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	326	427	101
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT, y compris CTBO	1 766	1 766	0
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	550	686	136
Vente de publications et de services	50	40	(10)
Recettes accessoires	10	6	(4)
Total, recettes	2 376	2 498	122
Exécution des programmes, gestion des connaissances, administration, finance et ressources humaines, gestion	2 476	2 473	(3)
Total, dépenses	2 476	2 473	(3)
Excédent (déficit) net	(100)	25	125
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	226	452	226

¹ Le budget initial comme le budget final n'ont subi aucun changement.

² Les changements importants sont expliqués dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Organisation internationale du Travail

Etat V-D

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)
pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	669	978	309
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	2 898	2 708	(190)
Recettes extrabudgétaires:			
Contributions et versements au titre des droits d'auteur	164	240	76
Vente de services d'information	216	270	54
Intérêts et gains nets liés aux fluctuations du taux de change	–	21	21
Total, recettes	3 278	3 239	(39)
Dépenses			
Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT	2 898	2 708	(190)
Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire	747	587	(160)
Total, dépenses	3 645	3 295	(350)
Excédent (déficit) net	(367)	(56)	311
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	302	922	620

¹ Le budget initial comme le budget final n'ont subi aucun changement.

² Les changements importants sont expliqués dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation et réadaptation professionnelles; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail, et à cette fin elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.
3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, adoptée initialement en 1919 et modifiée ultérieurement par des amendements adoptés en 1922, 1945, 1946, 1953, 1962 et 1972. En 1947, l'OIT est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies, sur la base d'un accord entre l'Organisation et les Nations Unies adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.
4. *Gouvernance* – L'OIT est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, qui est composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, qui est élu par la Conférence internationale du Travail. La Conférence internationale du Travail se réunit chaque année. Ni les délégués à la Conférence, ni les membres du Conseil d'administration ne sont rémunérés par l'Organisation pour leurs services. Cependant, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont droit au remboursement des frais de voyage encourus pour assumer leurs fonctions. A ses sessions qui se tiennent les années impaires, la Conférence adopte le budget biennal de l'OIT conformément au Règlement financier, sur la recommandation du Conseil d'administration. En vertu de l'article 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail adopte les états financiers.
5. Le siège de l'OIT est à Genève, en Suisse, et l'Organisation a des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et avec la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des taxes et droits de douane imposés par ses Etats Membres.

6. Les états financiers de l'OIT comprennent les fonds suivants établis par décision du Conseil d'administration:

- ❑ *Fonds de fonctionnement: budget ordinaire* – Ce fonds comprend le budget ordinaire et les ressources de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO).
- ❑ *Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement* – Il s'agit de tous les fonds qui appartiennent directement à l'OIT, y compris le Fonds de capitaux lié aux terrains et bâtiments, la Caisse d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès (créée pour financer les primes d'assurance-accidents), les recettes perçues au titre de l'appui aux programmes (fonds créé pour financer les services d'appui aux projets de coopération technique à partir des contributions volontaires fournies par les donateurs), le Fonds pour les publications (créé par l'article 11 du Règlement financier de l'OIT pour comptabiliser les recettes provenant de la vente de publications), le Fonds pour le bâtiment et le logement (créé par l'article 11 du Règlement financier pour financer l'entretien et la rénovation des bâtiments appartenant à l'OIT et la construction de nouveaux locaux), le Compte de programmes spéciaux (créé par l'article 11 du Règlement financier pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée), le Fonds du prix Nobel de la paix, le Fonds pour les systèmes informatiques.

7. Les réserves suivantes font également partie du Fonds de fonctionnement: le Fonds des indemnités de fin de contrat (créé par le Conseil d'administration en 1964), le Fonds d'assurance cautionnement (créé en 1986), le Fonds de roulement (fixé à 35 millions de francs suisses par l'article 19 du Règlement financier), le Compte d'ajustement des recettes (créé par l'article 11 du Règlement financier) et le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires.

8. Le Fonds de fonctionnement inclut en outre la part de l'OIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS), un régime à prestations définies multipatronal.

9. Les soldes conservés dans chaque fonds à la date de clôture sont indiqués dans la note 26. Les fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement, à l'exclusion de la CAPS, sont à la disposition des Etats Membres de l'Organisation.

10. *Fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement* – Ce sont des fonds qui appartiennent à des unités qui font partie intégrante de l'OIT, à savoir l'Institut international d'études sociales (IIES), créé en 1960 en tant qu'unité autonome pour promouvoir la recherche en politique générale et la discussion publique des nouveaux sujets de préoccupation de l'OIT et de ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements; le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), créé en 1963 en tant qu'unité technique de l'Organisation ayant son siège à Montevideo (Uruguay) pour être l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Espagne et pays d'Amérique); le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), créé en 1959 pour recueillir et diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde; enfin, le Tribunal administratif de l'OIT, créé en 1927 dans le cadre de la Société des Nations et transféré à l'OIT en 1946 pour connaître des plaintes de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail et des autres organisations internationales qui ont reconnu sa compétence.

11. *Ressources extrabudgétaires* – Elles comprennent les fonds administrés par l'OIT pour le compte de donateurs extérieurs, dont le PNUD, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et le Compte supplémentaire du budget ordinaire.
12. La colonne intersectorielle de l'état des recettes et des dépenses et de l'évolution du solde des fonds et des réserves des Normes comptables du système des Nations Unies, qui figure dans la note 27, fait apparaître les ajustements liés aux transactions interfonds.
13. Les états financiers, dont la publication a été autorisée par le Directeur général du BIT, ont été présentés au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail conformément au Règlement financier de l'OIT.

Note 2 – Conventions comptables

14. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Organisation. A la suite de la révision VIII de ces normes, le BIT a adopté et appliqué aux états financiers pour l'exercice 2008-09 les dispositions de l'IPSAS-19: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels; de l'IPSAS-20: Information relative aux parties liées; de l'IPSAS-24: Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers; et de l'IPSAS-25: Avantages du personnel (dispositions appliquées avant la date d'entrée en vigueur de la norme), conformément à la décision du Conseil d'administration d'aligner la comptabilité de l'OIT sur les meilleures pratiques comptables, d'améliorer le contrôle et la transparence de l'actif et du passif, de fournir des informations plus complètes et d'améliorer la cohérence et la comparabilité des états financiers de l'OIT. L'adoption de normes IPSAS particulières se fait dans le cadre du passage à l'adoption intégrale des IPSAS, prévue pour 2012. En tant que mesure transitoire, les présents états financiers sont présentés de la manière prévue dans l'IPSAS-1, bien que le BIT n'ait pas entièrement adopté cette norme en 2008-09.
15. Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique, sauf dans le cas des terrains et bâtiments, des produits dérivés et des investissements, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les états financiers sont, sauf indication contraire, libellés en milliers de dollars des Etats-Unis.
16. *Exercice* – L'exercice financier de l'Organisation est une période biennale comprenant deux années consécutives.
17. *Présentation des états financiers* – Selon le cadre de présentation des états financiers prévu dans les Normes comptables du système des Nations Unies, les états financiers sont combinés et incluent par conséquent les comptes de tous les fonds de l'OIT autres que le Centre international de formation de l'OIT à Turin (voir note 23), qui établit ses propres états financiers en conformité avec son règlement financier, adopté par son Conseil d'administration. Toutes les transactions entre les fonds sont éliminées.
18. *Monnaie de fonctionnement et change* – La monnaie de fonctionnement de l'Organisation est le dollar des Etats-Unis, et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar sont reportés à la juste valeur et convertis en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les soldes non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de l'opération. Les gains ou les pertes qui résultent de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

19. Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Cependant, dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes engrangées et les dépenses engagées en francs suisses sont reflétées, comme le prévoit le Règlement financier, au taux de change budgétaire, fixé à 1,23 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2008-09 (1,25 franc suisse pour 1 dollar pour l'exercice 2006-07). Les gains ou les pertes résultant de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

20. *Investissements* – Pour la période biennale 2006-07, les investissements étaient valorisés au coût historique. Pour la période biennale 2008-09, ils ont été valorisés à la juste valeur, déterminée sur la base de la valeur en dollars, des investissements réalisés à la date de clôture. Les gains ou les pertes non réalisés résultant de la modification de la valeur de marché des investissements sont comptabilisés dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

21. Produits dérivés:

- *Contrats de change à terme* – Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de change à terme ont été acquis pour acheter les dollars dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire et pour couvrir le risque de change sur le portefeuille de la CAPS pour les placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse. Tant lors de sa prise en compte que par la suite, chaque contrat de change à terme est comptabilisé comme un actif ou un passif. Les contrats de change à terme comportant des profits sur change non réalisés sont comptabilisés comme des actifs dérivés et les contrats de change à terme comportant des pertes sur change non réalisées sont comptabilisés comme des passifs dérivés. Le montant estimatif du profit ou de la perte non réalisé sur les contrats de change à terme est calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice, compte tenu de la date de clôture des contrats de change à terme. Toute variation du profit ou de la perte non réalisé sur les contrats de change à terme est enregistrée dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elle se produit et est comptabilisée comme un gain ou perte de change réalisé de l'exercice pendant lequel le contrat de change à terme est vendu, résilié ou exécuté.
- *Contrats à terme standardisés* – Le portefeuille de la CAPS exclut également les contrats de change à terme standardisés qui sont négociés, dont l'actif sous-jacent consiste en des obligations d'Etat à valeur notionnelle. Ces contrats à terme standardisés sont utilisés pour une gestion de portefeuille plus flexible, les coûts de transaction étant réduits et la liquidité étant plus grande. Les contrats à terme standardisés sont évalués quotidiennement au cours du marché. Les gains et les pertes réalisés à la clôture et les gains et les pertes résultant des variations journalières de la valeur de marché sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses de l'exercice pendant lequel ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net.

22. *Inventaire* – Le coût des fournitures et accessoires et du travail liés à la production des publications destinées à une distribution gratuite ou destinées à la vente est entièrement passé en charges l'année où les frais sont encourus.

23. Terrains et bâtiments:

- ❑ *Terrains* – Pour la période biennale 2006-07, une valeur symbolique a été attribuée aux terrains, qui ont été comptabilisés à 1 franc suisse dans l'état de la situation financière. Pour la période biennale 2008-09, les terrains ont été réévalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation à dire d'expert.
- ❑ *Bâtiments* – Pour la période biennale 2006-07, les bâtiments ont été valorisés au coût historique. Pour la période biennale 2008-09, ils ont été réévalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation à dire d'expert.

La différence nette entre le coût historique et la juste valeur pour les terrains et bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net. Tout gain ou perte résultant de la cession de biens évalués à leur juste valeur sera comptabilisé comme une recette ou une dépense dans l'état de la performance financière.

- ❑ *Aménagements des locaux loués* – Les améliorations locatives sont valorisées au coût historique.

24. *Matériel* – Le coût du matériel, y compris les véhicules, le mobilier, les équipements, etc., est entièrement passé en charges l'année de l'achat.

25. *Actifs incorporels* – Le coût des actifs incorporels, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le BIT dans ses opérations et les droits d'auteur sur les publications, a été passé en charges au moment où les dépenses ont été engagées.

26. *Amortissement* – Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les actifs immobilisés.

27. *Sommes à payer* – Les sommes à payer représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture.

28. *Engagements non réglés* – Les coûts des marchandises reçues ou des services rendus à la fin de la période biennale pour lesquels aucune facture n'a été reçue sont inscrits comme des engagements non réglés.

29. *Recettes* – Toutes les recettes résultant d'opérations d'échange, comme la vente de biens et de services ou le revenu de placements, sont prises en compte à la date à laquelle l'Organisation y a droit. Les recettes résultant d'opérations autres que des opérations d'échange sont prises en compte comme suit:

- ❑ *Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres* – Les recettes sont comptabilisées à la date de la facturation, le 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale.
- ❑ *Contributions volontaires* – Les contributions volontaires sont comptabilisées lorsque l'argent est reçu des donateurs. Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du Compte supplémentaire du budget ordinaire sont considérées comme inconditionnelles, et les soldes inutilisés font partie de l'actif net. Toutes les contributions volontaires aux projets de coopération technique sont conditionnées aux résultats et les soldes non dépensés sont remboursés. Les soldes non dépensés des projets de coopération technique sont considérés comme une dette de l'Organisation envers les donateurs jusqu'à ce que toutes les conditions soient remplies. L'OIT n'accepte pas les promesses de dons.

- ❑ *Contributions en nature* – L'OIT reçoit des Etats Membres des contributions en locaux à usage de bureaux et en installations pour des séminaires et ateliers. Ces contributions ne sont pas portées en compte et ne sont pas présentées dans les états financiers car elles ne sont pas jugées significatives.

30. *Sommes dues aux Etats Membres* – Un élément de passif a été établi pour refléter, à la fin de chaque période biennale, les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués, des primes nettes non réparties et du fonds d'incitation.

31. *Provisions* – Des provisions pour tenir compte des retards dans le recouvrement des sommes à recevoir ont été constituées en tant que comptes de sens contraire des comptes débiteurs comme suit:

- ❑ *Contributions à recevoir des Etats Membres* – Pour la période biennale 2006-07, une provision égale à 100 pour cent du montant des sommes à recevoir a été constituée conformément au Règlement financier de l'Organisation et comptabilisée en regard des montants à recevoir. A compter de la période biennale 2008-09, cette provision n'inclut que les contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et qui ont, par conséquent, perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT ont été actualisées en utilisant un taux d'actualisation basé sur les rendements à long terme sur les obligations de première qualité des sociétés.
- ❑ *Ventes* – Une provision basée sur l'historique des retards et du non-paiement des factures liées à la vente de publications a été comptabilisée dans les états financiers comme une réduction des sommes à recevoir.

32. *Passif éventuel* – Une provision est constituée pour couvrir la valeur actuelle estimée de l'obligation de régler les réclamations portées devant le Tribunal administratif qui risquent d'entraîner des sorties de fonds.

33. *Avantages du personnel* – Pour la période biennale 2006-07, aucune provision n'avait été constituée pour couvrir les prestations dues au personnel. Pour la période biennale 2008-09, des provisions ont été constituées pour couvrir les obligations déterminées sur la base de calculs actuariels au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et le montant estimatif du passif correspondant aux prestations en cas de licenciement (indemnité de rapatriement et frais de voyage), et pour couvrir la valeur actuelle estimée des jours de congé accumulés à la date de clôture. En outre, une provision couvrant le montant estimatif du passif correspondant aux allocations pour frais d'études exigibles a été constituée. Tout gain ou perte actuariel pour le régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou faisant l'objet d'ajustements est directement comptabilisé dans l'actif net. Ces gains ou pertes sont contrôlés deux fois par an et ajustés de manière à refléter l'expérience réelle.

34. *Dépenses* – Les dépenses du budget ordinaire, du fonds de fonctionnement et des autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses extrabudgétaires autres que les traitements et celles qui sont financées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie.

Note 3 – Modifications apportées à la présentation des états financiers de 2006-07

35. Certains chiffres figurant dans les états financiers publiés de 2006-07 ont été reclassés pour assurer la concordance avec les résultats de l'exercice considéré. Le reclassement des résultats de 2006-07 s'inscrit dans l'effort global entrepris pour améliorer la présentation des états financiers.

36. Les principales modifications apportées sont les suivantes:

- ❑ *Recettes et dépenses du budget ordinaire* – Les recettes et les dépenses du budget ordinaire en 2006-07 ont été comptabilisées au taux de change opérationnel des Nations Unies, alors qu'elles l'avaient été auparavant au taux de change budgétaire. En outre, les recettes ont été modifiées afin d'y inclure la modification de la provision pour les contributions à recevoir.
- ❑ *Comptes spéciaux (fonds)* – Ces comptes comprennent les dons à des fins spéciales, le Tribunal administratif de l'OIT et les dépenses remboursables. Les recettes et les dépenses de ces comptes étaient auparavant présentées sous forme de montants nets dans le passif, tandis qu'à présent elles figurent dans les recettes et les dépenses totales. Le montant des fonds détenus pour le compte de l'AISS, qui est considérée comme une entité indépendante, reste inclus dans le passif.
- ❑ *Fonds des indemnités de fin de contrat* – Les recettes et les dépenses qui couvrent les indemnités de fin de contrat liées aux activités extrabudgétaires ont été incluses dans le secteur du Fonds de fonctionnement et le fonds accumulé a été inclus dans les réserves du Fonds de fonctionnement.
- ❑ *CAPS* – Les recettes et les dépenses, l'actif et le passif, et l'actif net qui sont liés aux activités de la CAPS en faveur du BIT ont été inclus comme un élément du Fonds de fonctionnement de l'OIT. Les activités de la CAPS en faveur de l'UIT ont été comptabilisées comme un élément de passif dans l'état de la situation financière de l'OIT.

37. *Autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement* – Les recettes liées aux services en nature rendus à l'Institut international d'études sociales (IIES) et au Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) et financés par le budget ordinaire de l'OIT ont été exclues des recettes comme des dépenses dans l'état II.

Note 4 – Changements apportés aux méthodes comptables en 2008-09

38. Dans le cadre de l'adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui a été approuvée par le Conseil d'administration du BIT, le Bureau a mis en application certaines modifications des méthodes comptables qui sont admissibles au regard des Normes comptables du système des Nations Unies. Ces changements représentent une avancée dans la perspective du passage à la comptabilité d'exercice intégrale requis par les IPSAS. Ils ont consisté à comptabiliser la juste valeur des terrains et bâtiments, la juste valeur des investissements et des instruments financiers, le passif lié aux avantages du personnel et le passif éventuel.

39. On trouvera ci-après une table récapitulative des changements apportés aux méthodes comptables en 2008-09.

Catégorie d'état financier	Montant (millions de dollars E.-U.)	Description des changements apportés aux méthodes comptables
Comptabilisation du passif constitué par les avantages du personnel au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (IPSAS-25)	(530,3)	Comptabilisation du passif pour l'OIT déterminé par une étude actuarielle indépendante dans le cadre de l'adoption de l'IPSAS-25. Cela entraîne une augmentation du passif à court terme et du passif à long terme au titre des avantages du personnel et une diminution de l'actif net dans le Fonds de fonctionnement.
Comptabilisation du passif constitué par les avantages du personnel au titre des prestations en cas de licenciement (IPSAS-25)	(37,3)	Comptabilisation, dans le cadre de l'adoption de l'IPSAS-25, de la valeur actuelle des charges à payer au titre de l'indemnité et du voyage de rapatriement. Cela entraîne une augmentation du passif à court terme et du passif à long terme au titre des avantages du personnel et une diminution de l'actif net. Une somme correspondante de 1,6 million de dollars E.-U. à recouvrer auprès des donateurs, du PNUD et du Centre de Turin est comptabilisée pour la portion du passif qu'ils supportent au titre des prestations en cas de licenciement.
Comptabilisation du passif constitué par les avantages du personnel au titre des jours de congé accumulés (IPSAS-25)	(32,2)	Comptabilisation de la valeur actuelle des charges à payer au titre des jours de congé accumulés payables au personnel du BIT dans le cadre de l'adoption de l'IPSAS-25. Cela entraîne une augmentation du passif à court terme et du passif à long terme au titre des avantages du personnel et une diminution de l'actif net dans tous les secteurs. Une somme correspondante de 0,8 million de dollars E.-U. à recouvrer auprès de l'AISS et du Centre de Turin est comptabilisée pour la portion du passif qu'ils supportent au titre des jours de congé accumulés.
Comptabilisation des dépenses et provision pour les allocations pour frais d'études (IPSAS-25)	(4,9)	Comptabilisation en tant que charges à payer du coût des allocations pour frais d'études payables au 31 décembre 2010 dans le cadre de l'adoption de l'IPSAS-25. Cela entraîne une diminution des avances au personnel dans le cadre d'autres actifs à court terme de 3,9 millions de dollars E.-U. pour la portion des dépenses accumulées reçue à la date de clôture et une diminution de l'actif net de 1,0 million de dollars pour la provision destinée à couvrir toute différence entre le montant avancé et le montant anticipé de la demande de remboursement finale.
Comptabilisation du passif éventuel (IPSAS-19)	(0,3)	Comptabilisation des montants probables qui deviendront exigibles pour les litiges en instance au Tribunal administratif dans le cadre de l'adoption de l'IPSAS-19. Cela entraîne une augmentation des autres passifs à court terme et une augmentation de l'actif net dans le budget ordinaire.
Réévaluation des investissements à la valeur de marché	(2,0)	Comptabilisation des investissements à la valeur de marché plutôt qu'au coût historique afin de présenter de manière plus exacte la valeur actuelle des investissements de l'Organisation. Cela entraîne une augmentation en début d'exercice des soldes de fonds accumulés de 2006-07.
Réévaluation des terrains et bâtiments à la juste valeur	(373,5)	Les terrains et bâtiments dont l'OIT est propriétaire ont été réévalués du coût historique à la juste valeur sur la base des résultats d'une évaluation indépendante au 31 décembre 2009 afin de refléter de manière plus exacte la valeur actuelle des biens de l'OIT. L'application rétrospective de cette régularisation a été jugée impossible, car ni à la fin de l'exercice 2004-05 ni à la fin de l'exercice 2006-07 une évaluation indépendante des biens de l'OIT n'a été effectuée. Par conséquent, la modification des méthodes comptables a été appliquée en augmentant dans l'actif la valeur des terrains et bâtiments, qui est de 373,5 millions de dollars E.-U., et en augmentant directement du même montant la plus-value de réévaluation qui fait partie de l'actif net.
Total	(229,5)	

Note 5 – Ajustements par rapport aux exercices précédents

40. Pour assurer une pleine conformité aux Normes comptables du système des Nations Unies, certains ajustements doivent être apportés aux états financiers de l'exercice 2006-07:

- *Bâtiments* – En 2006-07, le coût du bâtiment du siège de l'OIT à Genève (Suisse), qui est assumé en francs suisses, a été réévalué de sorte que la valeur en dollars des Etats-Unis reflète la valeur en francs suisses à la date de clôture. Selon les Normes comptables du système des Nations Unies, les éléments non monétaires qui sont reportés au coût historique doivent être présentés en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de l'opération. Un ajustement de 0,2 million du solde d'ouverture pour 2006, entraînant une augmentation de l'actif net, a été effectué pour comptabiliser la différence nette entre le coût historique du bâtiment du siège de l'OIT en dollars au moment de la construction et le montant auparavant indiqué dans les comptes.
- *Produits dérivés* – Les états financiers de l'OIT pour 2006-07 n'incluaient pas la valeur à la date de clôture des conventions de prise ferme à terme conclues par l'Organisation pour financer l'achat des dollars nécessaires pour son budget ordinaire. En outre, dans le cadre du changement de présentation des états financiers de l'OIT de manière à inclure la portion de la CAPS, la valeur des actifs dérivés détenus par l'OIT pour le compte de la CAPS a été incluse dans les états financiers. La portion des produits dérivés liés à la part de l'UIT dans la CAPS a été incluse dans le calcul du montant total des fonds détenus par l'OIT pour le compte de l'UIT. Selon les prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, le solde d'ouverture de l'actif net de 2006 a été ajusté pour inclure la valeur des conventions de prise ferme à terme au 31 décembre 2005. Cet ajustement a entraîné une augmentation des actifs dérivés et une augmentation de 11,9 millions de dollars de l'actif net.
- *Investissements* – Dans les états financiers de 2008 de la CAPS, un ajustement du solde d'ouverture de 2006 a été effectué pour refléter la conversion appropriée des monnaies en dollars E.-U. Cela a engendré des réserves supplémentaires de 0,3 million de dollars dans l'actif net.
- *Contributions volontaires* – A la suite de l'établissement des états financiers de 2006-07, une contribution de 5,9 millions de dollars des Etats-Unis, comptabilisée comme des «recettes extrabudgétaires non affectées» sous les autres sommes à payer, a été attribuée à un donateur extrabudgétaire. Les chiffres correspondants ont été modifiés pour comptabiliser les recettes dans l'exercice précédent. Puisque aucune dépense n'a été engagée par prélèvement sur cette contribution en 2006-07, l'actif net de l'Organisation n'a pas été modifié.

Note 6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

41. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et dans des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie dans des comptes de dépôts sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités conservées à la date de clôture, 204,4 millions de dollars E.-U. étaient dans la monnaie de fonctionnement, le dollar des Etats-Unis (48,7 millions au 31 décembre 2007) et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement en francs suisses, était de

344,7 millions de dollars E.-U. (374,7 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2007). L'OIT détenait des liquidités pour le compte de l'UIT, du Centre de Turin, de l'AISS et du Syndicat du personnel qui sont comptabilisées comme des éléments de passif dans l'état de la situation financière (voir notes 19 et 20).

	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres monnaies	Total 2009	Total 2007
Comptes courants et fonds en caisse	23,4	124,6	11,3	6,0	165,3	50,0
Dépôts à court terme	181,0	164,6	38,2	–	383,8	373,4
Total, trésorerie et dépôts	204,4	289,2	49,5	6,0	549,1	423,4

Note 7 – Contributions à recevoir des Etats Membres

42. Avant le début de chaque exercice, l'Organisation internationale du Travail met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Le montant des contributions à recevoir à court terme à la date de clôture était de 71,9 millions de francs suisses, ou 69,8 millions de dollars E.-U. au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar (91,9 millions de francs suisses égalent 79,9 millions de dollars au taux de 1,14 franc suisse pour 1 dollar en vigueur au 31 décembre 2007). Sur ce montant, 2 millions de dollars représentant des paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ont été déduits, ce qui laisse un montant net de 67,8 millions de contributions à recevoir des Etats Membres.

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 28)	67,8	79,9
A déduire: prise en compte des arrangements financiers à long terme	(5,5)	–
A déduire: provision au titre des contributions non acquittées	(12,6)	(79,9)
Total des sommes à recevoir, déduction faite de la provision	49,7	–
Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	36,1	–
Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	13,6	–

43. La provision de 2006-07 était fondée sur l'article 18 du Règlement financier de l'OIT, qui exige une provision de 100 pour cent des contributions non acquittées à la date de clôture. Au cours de la période biennale 2008-09, la provision a été modifiée en vue du passage aux IPSAS, pour ne plus refléter que les montants dus par les anciens Etats Membres et les Etats Membres ayant manqué à leur obligation de payer leurs contributions pendant plus de deux ans à la date de clôture. Cette modification a entraîné une augmentation de 55,2 millions de dollars. des contributions à recevoir des Etats Membres.

44. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice de plans de paiement différé approuvés par la Conférence. Si les Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ne respectent pas le plan de paiement différé, ils perdent leur droit de vote, et la provision pour créances douteuses est augmentée du montant total dû par cet Etat Membre. Pour l'exercice 2008-09, les contributions à recevoir à long terme ont été actualisées pour représenter la valeur actuelle des sommes à recevoir en utilisant un taux de 4,25 pour cent basé sur les obligations à rendement élevé des sociétés. Cette actualisation a entraîné une réduction de 5,5 millions de dollars de l'actif total.

Note 8 – Produits dérivés

45. La principale source de recettes pour financer les activités exécutées dans le cadre du budget ordinaire sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins en dollars des Etats-Unis pour les deux années à venir. La valeur nominale de l'accord de couverture pour l'exercice 2010-11 est de 253,2 millions de dollars E.-U. (233,8 millions de dollars E.-U. de 2008-09), achetés à un taux moyen de 1,06 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1 dollar = 1,18 franc suisse pour 2006-07). La valeur de marché des conventions de prise ferme à terme telle qu'indiquée par les banques contractantes au 31 décembre 2009 était un montant négatif (-7,2 millions de dollars) (au 31 décembre 2007, le montant négatif était de -13 millions de dollars E.-U.). Sur le total du passif, 3,6 millions de dollars concernent des contrats qui viennent à échéance au cours des douze prochains mois (6,9 millions de dollars au 31 décembre 2007) et 3,6 millions de dollars concernent des contrats qui arrivent à échéance dans plus de douze mois (6,1 millions de dollars au 31 décembre 2007).

46. La CAPS couvre le risque lié aux actifs conservés dans des monnaies autres que le franc suisse en concluant des conventions de prise ferme à terme dans chacune des monnaies dans lesquelles des placements sont faits. La valeur de marché des conventions de prise ferme à terme telle qu'indiquée par le gestionnaire de portefeuille était de 1,1 million de dollars à la date de clôture (0,2 million de dollars au 31 décembre 2007). Le montant total de l'actif comptabilisé a trait à des contrats qui arrivent à échéance au cours des douze prochains mois.

47. L'objectif de la couverture sur le budget ordinaire est d'éviter des fluctuations des taux de change qui réduiraient la capacité du Bureau d'exécuter intégralement le programme de travail approuvé sans mettre en recouvrement de nouvelles contributions auprès des Etats Membres. La couverture dans le portefeuille de la CAPS est conçue pour protéger la monnaie de base du portefeuille contre des mouvements défavorables des investissements dans des monnaies autres que le franc suisse.

Note 9 – Autres sommes à recevoir

48. A la date de clôture, les autres sommes à recevoir s'élevaient au total à 12,9 millions de dollars (17,1 millions de dollars au 31 décembre 2007) et se répartissent comme suit:

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Sommes à recevoir du PNUD	2,8	8,0
Impôt sur le revenu perçu par les Etats-Unis	4,6	1,9
Taxe sur la valeur ajoutée et autres retenues d'impôt à la source	0,9	0,9
Revenus des actifs financiers	0,7	3,3
Autres produits à recevoir	1,8	0,2
Autres avances et sommes à recevoir	2,1	2,8
Total, autres sommes à recevoir	12,9	17,1

Note 10 – Autres actifs à court terme

49. A la date de clôture, les autres actifs à court terme s'élevaient au total à 7,4 millions de dollars (13,9 millions de dollars au 31 décembre 2007) et se répartissent comme suit:

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Avances au personnel	6,4	9,6
Eléments en souffrance dans les bureaux extérieurs	0,5	1,6
Autres	0,5	2,7
Total, autres actifs à court terme	7,4	13,9

Note 11 – Investissements

50. L'Organisation détient plusieurs portefeuilles d'investissement, constitués principalement d'obligations et dans une moindre mesure d'actions, qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants. A la date de clôture, la juste valeur totale des portefeuilles d'investissement était de 84,7 millions de dollars (77,2 millions de dollars au 31 décembre 2007).

51. Les fonds détenus dans le portefeuille obligataire international couvert contre les risques de change en francs suisses comprennent les parts revenant respectivement à l'OIT et à l'UIT dans le Fonds de garantie de la CAPS, établi conformément au Règlement de la CAPS pour maintenir la solvabilité à court terme de la Caisse. L'OIT est responsable du placement des avoirs de la CAPS en consultation avec le Comité de gestion de la CAPS. L'utilisation des fonds placés pour le compte de la CAPS est strictement limitée au financement du maintien de la solvabilité à court terme de la Caisse.

	2009 (millions de dollars E.-U.)		2007 (millions de dollars E.-U.)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût (actualisé)
Effets à court terme et billets de trésorerie libellés en dollars	27,1	27,1	25,7	25,7
Placements fiduciaires – Global Total Return Fund et Global capitalization Fund	9,8	6,2	10,8	6,2
Sous-total, investissements réalisés en dollars E.-U.	36,9	33,3	36,5	31,9
Portefeuille obligataire international couvert contre les risques de change en francs suisses	37,9	37,7	29,1	29,0
Sous-total, investissements réalisés par l'OIT	74,8	71,0	65,6	60,9
Portefeuille obligataire international couvert contre les risques de change en francs suisses (détenu pour le compte de l'UIT) (note 20)	9,9	9,8	11,6	11,6
Total, investissements	84,7	80,8	77,2	72,5

Note 12 – Terrains et bâtiments

52. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes. Elle est également titulaire d'un bail emphytéotique passé avec le Canton de Genève pour une autre parcelle. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien dont elle est locataire à New Delhi (Inde). La valeur de ces terrains et bâtiments est estimée comme suit:

	2009 (millions de dollars E.-U.)		2008-09 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
	Juste valeur historique	Coût historique	Adjonctions/ produits de cession	Coût historique (actualisé – note 5)
Terrains				
Siège – Genève	178 597	–	–	–
Lima	2 268	–	–	–
Abidjan	460	–	–	–
Santiago	1 136	–	–	–
Sous-total	182 461	–	–	–
Bâtiments				
Siège – Genève	234 825	49 533	4 920	44 613
Lima	8 012	2 881	–	2 881
Brasília	905	406	–	406
Abidjan	2 608	2 417	–	2 417
Dar es-Salaam	2 121	1 512	–	1 512
Buenos Aires	533	677	–	677
Islamabad	386	1 918	–	1 918
Santiago	2 424	1 939	32	1 907
Bruxelles	939	449	–	449
Sous-total	252 753	61 732	4 952	56 780
Total, terrains et bâtiments	435 214	61 732	4 952	56 780
Améliorations locatives				
New Delhi	–	567	–	567
Total, terrains, bâtiments et améliorations locatives	435 214	62 299	4 952	57 347

53. La juste valeur de toutes les propriétés et le coût historique des améliorations locatives correspondent à la valeur comptable nette de 435,8 millions de dollars.

54. Afin de comptabiliser plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de déterminer la juste valeur de toutes ses propriétés au 31 décembre 2009 sur la base des normes d'évaluation internationales publiées par l'*International Valuation Standards Committee*. Cette valeur est estimée à 435,2 millions de dollars au total et elle est comptabilisée en tant que juste valeur dans le tableau ci-dessus. La valeur des améliorations locatives est estimée au coût historique conformément aux informations communiquées par l'expert indépendant et s'élève à 0,6 million de dollars au total.

55. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur est comptabilisée comme étant un élément distinct de l'actif net et s'établit à 373,5 millions de dollars pour la période biennale 2008-09.

Note 13 – Sommes à payer et engagements non réglés

56. Les sommes à payer et les engagements non réglés à la date de clôture s'élevaient au total à 18,2 millions de dollars (33,1 millions de dollars au 31 décembre 2007) et se répartissent comme suit:

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Sommes à payer	13,7	26,5
Engagements non réglés	4,5	6,6
Total, sommes à payer et engagements non réglés	18,2	33,1

Note 14 – Produits différés

57. A la date de clôture, le montant des produits différés s'élevait au total à 27,1 millions de dollars (35,0 millions de dollars au 31 décembre 2007) et se répartit comme suit:

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Contributions mises en recouvrement	26,4	28,2
Cotisations anticipées à la CAPS	0,5	0,4
Contributions volontaires reçues au titre d'accords en cours de finalisation	–	6,4
Autres produits différés	0,2	–
Total, produits différés	27,1	35,0

58. Les contributions mises en recouvrement différées correspondent aux montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir. Les contributions volontaires reçues au titre d'accords en cours de finalisation correspondent à des montants reçus de donateurs dans le cadre d'accords non encore finalisés entre l'Organisation et le donateur.

Note 15 – Sommes dues aux donateurs

59. L'OIT met en œuvre des projets de coopération technique pour le compte de donateurs, dont les Etats Membres, le PNUD et d'autres organisations internationales non gouvernementales. La durée d'exécution d'un bon nombre de ces projets est de plusieurs années et excède donc celle de l'exercice financier de l'OIT. Tous les accords avec les donateurs prévoient des conditions exigeant la réalisation de tâches et d'activités spécifiques ainsi que la restitution des crédits non utilisés. Tous les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs sont assimilés à une dette de l'Organisation jusqu'à ce que le projet soit achevé conformément à l'accord conclu avec le donateur et que les éventuels crédits non utilisés lui aient été restitués.

60. Le montant total des crédits détenus pour le compte de donateurs était de 217,7 millions de dollars à la date de clôture (175,8 millions de dollars au 31 décembre 2007).

Note 16 – Passif lié aux avantages du personnel

61. En 2006-07, le BIT a communiqué le montant du passif lié aux avantages du personnel dans une note annexée aux états financiers, mais n'a pas comptabilisé ce passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. A partir de la période 2008-09, le montant total du passif a été comptabilisé dans l'état de la situation

financière et à titre d'ajustement de l'actif net. Aucun des éléments de passif n'est capitalisé, sauf indication contraire ci-après.

	2008-09 montants comptabilisés (millions de dollars E.-U.)	2006-07 montants communiqués (millions de dollars E.-U.)
Passif à court terme	–	
Allocation pour frais d'études	1,0	–
Jours de congé accumulés à la cessation de service	2,6	–
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	4,6	–
Assurance-maladie après la cessation de service	23,5	–
Sous-total, passif à court terme	31,7	–
Passif à long terme		
Jours de congé accumulés à la cessation de service	29,6	23,4
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	32,7	30,3
Assurance-maladie après la cessation de service	506,8	415,0
Sous-total, passif à long terme	569,1	468,7
Total, passif lié aux avantages du personnel	600,8	468,7

62. La méthodologie utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante:

- *Jours de congé accumulés à la cessation de service* – Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau ont droit à un congé annuel à raison de trente jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement net majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques, et par le traitement net majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques nationaux et le personnel des services généraux. L'évaluation communiquée à la fin de la période biennale 2006-07 ne reprenait pas intégralement le montant du passif correspondant au personnel des bureaux extérieurs recrutés sur le plan local.
- *Indemnité et frais de voyage de rapatriement* – Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le BIT dispose d'un fonds affecté exclusivement au financement des indemnités de rapatriement et contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires concernés au cours de l'exercice. Le montant total versé au Fonds des indemnités de fin de contrat s'est élevé à 6,6 millions de dollars E.-U. en 2008-09 (6,2 millions en 2006-07). Le passif correspondant à l'indemnité de rapatriement est calculé en multipliant le nombre effectif de semaines de crédit d'indemnité de rapatriement accumulées par chaque fonctionnaire par le traitement net majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques, et par le salaire net majoré des indemnités prises en considération aux

fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques nationaux et le personnel des services généraux.

En outre, les fonctionnaires du BIT, les conjoints et les enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en multipliant le montant de l'indemnité moyenne versée aux fonctionnaires au cours des années 2007 à 2009 par le nombre de fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2009.

Le BIT a provisionné le Fonds des indemnités de fin de contrat d'un montant de 29,3 millions de dollars E.-U. pour couvrir partiellement le coût de l'indemnité de rapatriement.

63. *Allocation pour frais d'études* – Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement des sommes dépensées pour l'éducation de leurs enfants à charge à hauteur du montant maximal établi par la Commission de la fonction publique internationale. On estime qu'une somme de 1 million de dollars E.-U. a été engagée pour l'année scolaire 2009, mais elle n'avait pas encore fait l'objet d'avances aux fonctionnaires au 31 décembre 2009.

64. *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies* – L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

65. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse est la méthode des «agrégats avec intrants», et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs, sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins tous les trois ans, la dernière correspondant à la situation au 31 décembre 2007. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

66. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

A la date de l'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

67. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements et les avoirs du régime de pension entre les différentes organisations affiliées. Comme l'OIT, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime de pension de façon suffisamment fiable à des fins comptables, elle a considéré ce régime comme un régime à contributions définies, comme prévu par l'IPSAS-25 – Avantages du personnel.

68. Au cours de la période biennale 2008-09, l'OIT a versé à la Caisse 132 millions de dollars E.-U., dont 87,3 millions représentaient la part patronale (114,1 millions de dollars en 2006-07, dont 75,4 millions de dollars pour la part patronale).

69. *Assurance-maladie après la cessation de service* – Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et s'ils ont été bénéficiaires de la CAPS pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Une évaluation actuarielle effectuée en 2009 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture.

70. A chaque période biennale, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2008-09, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. Elles ont servi à déterminer le coût des prestations après la cessation de service au 31 décembre 2009.

Principales hypothèses financières	2008-09 (pourcentage)
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,00
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,25
Taux des futures augmentations de rémunération au début de l'exercice	2,50
Taux des futures augmentations de rémunération à la fin de l'exercice (sans augmentation d'échelon)	2,50
Taux des augmentations de pension au début de l'exercice	2,00
Taux des augmentations de pension à la fin de l'exercice	2,00
Augmentation du coût de la vie	2,00
Inflation des frais médicaux (ramenée à 3 % sur 4 périodes biennales)	3,80

71. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise (franc suisse, livre sterling, dollar E.-U. et euro). Le dernier taux d'actualisation a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité		(milliers de dollars E.-U.)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier		9 107
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier		(6 790)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le passif total		66 508
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le passif total		(53 488)

	Age	Hommes	Femmes
Hypothèses actuarielles en matière médicale:			
Coût annuel des demandes de remboursement (dollars E.-U.)	50	4 805	5 356
	60	6 020	5 850
	70	8 268	6 108
	80	11 947	9 276
Dépenses annuelles d'administration (dollars E.-U.)		209	209
Participation	97,5 pour cent des futurs retraités demanderont à être affiliés à la CAPS		
Couverture des conjoints	75 pour cent et 25 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin, respectivement, ont un conjoint demandant à être affilié à la CAPS. Les femmes sont supposées avoir cinq ans de moins que leurs conjoints.		

Hypothèses actuarielles – Hypothèses démographiques à la fin 2009	Age	Hommes	Femmes
Taux de renouvellement du personnel (%)	25	9,6	8,7
	35	5,3	3,8
	45	4,0	2,2
	55	4,8	2,1
Taux de retraite (%)	55	11,9	11,7
	56	9,3	9,0
	57	9,3	9,0
	58	8,6	10,7
	59	11,9	10,7
	60	65,0	80,0

Hypothèses actuarielles – Hypothèses démographiques à la fin 2009	Age	Hommes	Femmes
	61	45,0	55,0
	62	50,0	75,0
	63	50,0	65,0
	64	50,0	75,0
	65	50,0	100,0
	66	50,0	100,0
	67	50,0	100,0
	68	50,0	100,0
	69	100,0	100,0

Rapprochement avec le montant figurant dans l'état de la situation financière	2008-09 (milliers de dollars E.-U.)
Etat de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(500 504)
Total (débit)/crédit comptabilisé en excédent net	(51 923)
Part patronale	22 156
Etat de la situation financière, actif/(passif), fin d'exercice	(530 271)

Analyse des recettes et des dépenses	2010 (milliers de dollars E.-U.)
Coût net des prestations	13 334
Intérêts débiteurs	16 783
Amortissement des résultats latents:	
(Gains)/pertes nets	(6 617)
Total, débit/(crédit) estimé comptabilisé en excédent net	23 500
Informations complémentaires	
Prestations qui devraient être versées en 2010	15 432
Montant probable des dépenses administratives à inclure dans le coût des prestations pour 2010	0
Total, débit/(crédit) à comptabiliser en excédent net	15 432

72. Etant donné que c'est depuis la période 2008-09 que les états financiers de l'OIT tiennent compte du passif lié aux avantages du personnel, le montant de 530,3 millions de dollars E.-U. a été intégralement comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net. Cette modification englobe tous les gains et pertes actuariels jusqu'au 31 décembre 2009. L'état de la performance financière ne tient donc pas compte des recettes et dépenses de l'exercice 2008-09. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des avoirs à la juste valeur, si bien que la totalité du coût de l'assurance-maladie a été portée au passif. Toutefois, un montant de 34,6 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le passif actuel de cette dernière.

Note 17 – Emprunts

73. Les emprunts correspondent aux prêts accordés à l'OIT de 1968 à 1977 pour la construction du bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). En juillet 1996, les autorités suisses ont décidé de renoncer aux intérêts sur tous les prêts consentis par la FIPOI aux organisations internationales pour la construction de leurs bâtiments et d'uniformiser à cinquante ans la période de remboursement des prêts avec effet au 1^{er} janvier 1996. Le dernier paiement s'effectuera en 2025. Le prêt n'est pas garanti. Le solde restant dû à la date de clôture était de 59,2 millions de francs suisses ou 57,5 millions de dollars E.-U. au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar (66,6 millions de francs suisses ou 58,5 millions de dollars au 31 décembre 2007 au taux de 1,14 franc suisse pour 1 dollar), dont 3,7 millions de francs suisses ou 3,6 millions de dollars au taux de 1,03 franc suisse pour 1 dollar (3,7 millions de francs suisses ou 3,2 millions de dollars au 31 décembre 2007 au taux de 1,14 franc suisse pour 1 dollar) étaient exigibles dans un délai de 12 mois en une seule annuité. Les sommes dues au titre des emprunts sont les suivantes:

Emprunts	2009 (millions de dollars E.-U.)
Emprunt en cours 2010	3,6
Sommes dues de 2011 à 2014 (3,7 millions de francs suisses par an)	14,4
Sommes dues après 2014	39,5
Sous-total, emprunts exigibles à long terme	53,9
Total, emprunts	57,5

Note 18 – Sommes dues aux Etats Membres

74. Le montant total dû aux Etats Membres au 31 décembre 2009 s'élevait à 30,4 millions de dollars E.-U., dont 1 million de dollars de dette à court terme et 29,4 millions de dollars de dette à long terme (contre un montant total de 31,3 millions de dollars au 31 décembre 2007), et se répartit comme suit:

	2008-09 (dollars E.-U.)	2006-07 (dollars E.-U.)
Excédents des périodes précédentes non distribués	395 317	118 455
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	319 576	1 215 011
Moitié de la prime nette non répartie, période en cours	14 436 861	14 153 691
Sous-total	14 756 437	15 368 702
Fonds d'incitation	15 273 552	15 836 282
Part du Fonds de roulement	–	142
Montant total dû aux Etats Membres	30 425 306	31 323 581

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

75. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- **Prime nette** – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars E.-U. et francs suisses en se fondant sur le rapport entre le total des contributions fixées à chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et le total des contributions fixées pour la période biennale à l'ensemble des Etats Membres. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation.

76. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est réparti de la manière suivante:

Calcul de la prime nette	2008-09 (dollars E.-U.)	2006-07 (dollars E.-U.)
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	9 748 137	9 145 509
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel des Nations Unies, des:		
Recettes	89 883 557	9 388 528
Dépenses	(44 578 232)	(7 470 253)
Achats à terme de dollars E.-U.	(31 421 566)	(5 008 102)
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel des Nations Unies	8 465 457	28 781 341
Réévaluation de la provision pour arriérés de contribution	(3 019 531)	(6 460 538)
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	(204 100)	(69 103)
Prime nette	28 873 722	28 307 382

77. A sa 97^e session (juin 2008), par dérogation à l'article 11, paragraphe 5, du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail a autorisé le transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement soit directement, soit par l'intermédiaire du Fonds d'incitation de la prime nette acquise en 2006-07 qui aurait dû être versée aux Etats Membres.

78. A sa 307^e session (mars 2010), le Conseil d'administration a proposé que, par dérogation à l'article 11, paragraphe 5, du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail autorise le transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement, par l'intermédiaire du Fonds d'incitation, de la moitié de la prime nette non distribuée.

79. **Fonds d'incitation** – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette aura été acquise. Les sommes versées au Fonds d'incitation pour la période 2006-07 ont par la suite été transférées au Fonds pour le bâtiment et le logement.

Calcul du montant du Fonds d'incitation	2008-09 (dollars E.-U.)	2006-07 (dollars E.-U.)
Intérêts acquis 2008 (2006)	694 282	320 437
Intérêts acquis 2009 (2007)	142 409	1 362 154
Total, intérêts acquis	836 691	1 682 591
Moitié de la prime nette	14 436 861	14 153 691
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	15 273 552	15 836 282

Note 19 – Autres passifs à court terme

80. Les autres passifs à court terme comprennent les sommes détenues pour le compte d'unités indépendantes auxquelles l'OIT fournit des services financiers, notamment le Syndicat du personnel du BIT, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et le Centre international de formation de l'OIT à Turin.

81. Une provision a été constituée pour tenir compte du montant estimatif des sommes dues par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel à la fin de 2009.

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Demandes de remboursement présentées à la CAPS par les bénéficiaires	13,2	10,3
Sommes dues au Centre de Turin	0,2	0,7
Sommes dues au Syndicat du personnel du BIT	0,1	0,1
Sommes dues à l'AISS	–	0,2
Réserve pour éventualités	0,3	–
Autres passifs à court terme	0,7	0,4
Total, autres passifs à court terme	14,5	11,7

Note 20 – Fonds détenus pour le compte de l'UIT

82. Ces fonds comprennent les placements et autres avoirs de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications:

	2009 (millions de dollars E.-U.)	2007 (millions de dollars E.-U.)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4	(2,9)
Placements	9,9	11,6
Instruments financiers	0,2	–
Autres sommes à recevoir	0,1	0,2
A déduire: autres passifs à court terme	(3,7)	(2,9)
Montant net des fonds détenus pour le compte de l'UIT	6,9	6,0

Note 21 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

83. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie sont établis sur une autre base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels –budget ordinaire (état V-A), lequel est dressé selon la méthode (modifiée) de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier de l'OIT, en utilisant un taux de change budgétaire fixe de 1,23 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2008-09 (1,25 franc suisse pour 1 dollar pour l'exercice 2006-07).

84. Les informations fournies dans l'état V-A ne concernent que la portion du Fonds de fonctionnement pour laquelle un budget est adopté par la Conférence internationale du Travail. On trouvera dans les états V-B à V-D des comparaisons séparées des budgets adoptés et des recettes et dépenses effectives pour les autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement de l'OIT, dont le budget est adopté par le Conseil d'administration du BIT. Tous les budgets se rapportent à la période biennale allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

85. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ont été établis pour chacun des budgets publiés, adoptés soit par la Conférence internationale du Travail (budget ordinaire), soit par le Conseil d'administration du BIT (IIES, CINTERFOR et CIS). Il n'y avait pas de différence entre les budgets initiaux et les budgets finals approuvés par le Conseil d'administration du BIT.

86. Le format et le classement adoptés pour la présentation des états financiers et du budget présentent des différences. Les montants réels, présentés sur une base comparable aux montants inscrits au budget, sont rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, les différences liées à la méthode de comptabilité employée et aux unités étant présentées dans le tableau ci-après.

87. Des différences liées à la méthode de comptabilité apparaissent lorsque le budget approuvé est établi selon une autre méthode que la méthode comptable de base. Pour l'OIT, le budget est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, notamment pour la passation en charges de toutes les dépenses en immobilisations, et les états financiers sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale.

88. Des différences liées aux unités apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés (ceux adoptés par la Conférence internationale du Travail et par le Conseil d'administration du BIT) incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation.

89. Les activités de financement sont liées à la réduction du montant des emprunts nets contractés par l'OIT.

90. Les activités d'investissement incluent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et d'autres investissements, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

91. Les activités d'exploitation sont les principales activités de l'OIT qui sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, les contributions volontaires, les honoraires perçus pour des services rendus et des produits divers.

92. Un rapprochement entre le montant de l'excédent réel sur une base comparable dans les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (états V-A à V-D) et les montants réels dans le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2009 est présenté ci-dessous:

Rapprochement des montants de l'excédent sur une base budgétaire et selon la comptabilité d'exercice	2008-09			
	Exploitation (milliers de dollars E.-U.)	Investissement (milliers de dollars E.-U.)	Financement (milliers de dollars E.-U.)	Total (milliers de dollars E.-U.)
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	1 255	–	–	1 255
Résultat net pour l'IIES (état V-B)	346	–	–	346
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-C)	25	–	–	25
Résultat net pour le CIS (état V-D)	(56)	–	–	(56)
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	1 570	–	–	1 570
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence liée à la méthode	101 027	–	–	101 027
Différence liée à l'unité	113 192	(11 783)	(6 799)	94 610
Montant réel indiqué dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	215 789	(11 783)	(6 799)	197 207

93. L'excédent net pour le budget ordinaire tel qu'indiqué dans l'état I (format des Normes comptables du système des Nations Unies) de la note 27 est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. L'excédent net indiqué dans l'état V-A est basé sur le Règlement financier de l'OIT et calculé, pour 2008-09, au taux de change budgétaire de 1,23 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1,25 franc suisse pour 1 dollar en 2006-07). L'excédent net indiqué dans l'état V-A inclut l'excédent de recettes résultant du versement d'arriérés de contributions et le solde du Fonds de stabilisation des changes, qui n'est pas pris en compte dans le budget ordinaire adopté mais est inclus dans les montants ci-dessus.

94. On trouvera ci-après la répartition détaillée des différences entre l'excédent calculé sur une base budgétaire, tel qu'il est présenté dans l'état V, et l'excédent calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, tel qu'il est présenté dans l'état II (format des Normes comptables du système des Nations Unies) de la note 27.

Détail de l'excédent (déficit) de 2008-09 par fonds et par catégorie de rapprochement
 (en milliers de dollars E.-U.)

	Excédent au taux de change budgétaire	Excédent par flux de trésorerie	Différence	Différence liée aux unités	Différence liée à la méthode de comptabilité
Budget ordinaire					
Excédent au taux de change opérationnel des Nations Unies selon l'état V-A	1 255	21 660	20 405	–	20 405
Ajustement pour prendre en compte la prime nette	–	28 874	28 874	–	28 874
Provision pour les contributions à recevoir des Etats Membres	–	57 221	57 221	–	57 221
Actualisation des sommes à recevoir des Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers	–	(5 519)	(5 519)	–	(5 519)
Sous-total, budget ordinaire	1 255	102 236	100 981	–	100 981
Terrains et bâtiments	–	5 897	5 897	5 897	–
Publications	–	143	143	143	–
Fonds pour le bâtiment et le logement	–	1 330	1 330	1 330	–
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	–	(34)	(34)	(34)	–
Fonds pour les systèmes informatiques	–	284	284	284	–
Dons, subventions et frais remboursables	–	(1 113)	(1 113)	(1 113)	–
Excédents d'exercices antérieurs	–	(503)	(503)	(503)	–
Compte de programmes spéciaux	–	3 181	3 181	3 181	–
Fonds de roulement	–	3 279	3 279	3 279	–
Compte d'ajustement des recettes	–	9 919	9 919	9 919	–
Fonds des indemnités de fin de contrat	–	2 306	2 306	2 306	–
CAPS	–	12 577	12 577	12 577	–
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	–	(593)	(593)	(593)	–
Sous-total, autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	–	36 673	36 673	36 673	–
IIES	346	(336)	(682)	(732)	50
CINTERFOR	25	21	(4)	–	(4)
CIS	(56)	(56)	–	–	–
Tribunal administratif	–	–	–	–	–
Sous-total, fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement	315	(371)	(686)	(732)	46
CSBO	–	14 428	14 428	14 428	–
PNUD	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	44 241	44 241	44 241	–
Sous-total, ressources extrabudgétaires	–	58 669	58 669	58 669	–
Total	1 570	197 207	195 637	94 610	101 027

Note 22 – Information relative aux parties liées

95. Les principaux cadres dirigeants sont le Directeur général, les directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT.

96. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements, indemnités, voyages statutaires et autres prestations payées conformément au Statut du personnel du BIT pour la période biennale 2008-09. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Catégorie	2008-09		2006-07	
	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)
Principaux cadres dirigeants	13,8	8 732 270	13,04	7 553 753

97. Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

98. Les états financiers de l'OIT n'incluent pas le Centre international de formation de l'OIT à Turin, une partie liée qui est contrôlée par l'OIT. Les relations entre l'OIT et le Centre de Turin sont expliquées dans la note 23. Pendant la période 2008-09, la contribution totale de l'OIT au Centre de Turin a atteint 6,3 millions de dollars (6,1 millions en 2006-07), et l'OIT a passé des contrats avec le Centre de Turin pour des services de formation à hauteur de 18,8 millions de dollars (12,8 millions en 2006-07). En outre, l'OIT a versé l'intégralité de la contribution patronale pour les anciens membres du personnel du Centre de Turin, qui a atteint 0,6 million de dollars en 2008-09 (0,6 million en 2006-07). Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Note 23 – Centre international de formation de l'OIT

99. Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit des services de formation et des services connexes aux institutions des Nations Unies, gouvernements et organisations non gouvernementales dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

100. En vertu du Statut du Centre, qui a été adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et les avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des actifs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les états financiers du Centre, qui sont établis annuellement,

sont vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. On trouvera ci-après un état récapitulatif des activités et de la situation du Centre.

	2008-09 (milliers de dollars E.-U.)	2006-07 (milliers de dollars E.-U.)
Contribution de l'OIT	25 626	18 846
Recettes provenant d'autres sources	89 323	85 130
Total, recettes	114 949	103 976
Dépenses	116 449	101 833
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(1 500)	2 143
Actif	33 123	29 418
Passif	21 269	16 587
Réserves et soldes de fonds	11 854	12 831

101. Dans le cadre de son état financier, le Centre communique qu'il a un passif de 57,9 millions de dollars E.-U. (48,3 millions de dollars en 2006-07) au titre des avantages du personnel pour l'assurance-maladie après la cessation de service, les indemnités de fin de service et les jours de congé accumulés, qui n'est pas constaté dans ses états financiers.

Note 24 – Passif éventuel

102. Une provision de 0,3 million de dollars est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les litiges en instance au Tribunal administratif pour lesquels il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

103. En outre, l'OIT a un passif éventuel estimé à 0,2 million de dollars pour des réclamations ou actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un passif.

Note 25 – Evénement postérieur

104. A sa 307^e session (mars 2010), le Conseil d'administration a proposé que, par dérogation à l'article 11, paragraphe 5, du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail autorise le transfert de la moitié de la prime nette non distribuée par le biais du Fonds d'incitation (14 869 967 francs suisses ou 14 436 861 dollars E.-U.) au Fonds pour le bâtiment et le logement. Si cette recommandation est approuvée par la Conférence, il en résultera une diminution du même montant du passif au titre des sommes dues aux Etats Membres et une augmentation du même montant du total des soldes de fonds accumulés dans l'actif net.

Note 26 – Actif net

105. L'actif net représente l'intérêt résiduel dans l'actif après déduction de tous les éléments de passif. Les soldes représentent la portion non dépensée des contributions (volontaires ou mises en recouvrement) qui peut être utilisée pour financer des besoins futurs liés aux activités d'exploitation.

Détail des actifs, recettes et dépenses nets par fonds pour 2008-09 (en milliers de dollars E.-U.)

Actif net par fonds	Actif net au 31 déc. 07 (chiffres retraités)	Recettes 2008-09	Dépenses 2008-09	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31 déc. 09
Budget ordinaire	19 223	785 671	(683 435)	(61 092)	(22 858)	37 509
Sous-total, budget ordinaire	19 223	785 671	(683 435)	(61 092)	(22 858)	37 509
Terrains et bâtiments	(1 109)	5 897	–	–	373 484	378 272
Publications	711	2 063	(1 920)	–	(93)	761
Fonds pour le bâtiment et le logement	8 049	6 228	(4 898)	55 581	–	64 960
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	43 977	44 279	(44 313)	–	(1 744)	42 199
Fonds pour les systèmes informatiques	1 441	462	(178)	–	–	1 725
Dons, subventions et frais remboursables	3 560	7 388	(8 501)	–	(122)	2 325
Excédent de l'exercice précédent	5 570	546	(1 049)	–	–	5 067
Compte de programmes spéciaux	–	3 995	(814)	6 733	(6)	9 908
Fonds de roulement	30 702	3 279	–	–	–	33 981
Compte d'ajustement des recettes	46 731	10 898	(979)	–	–	56 650
Fonds des indemnités de fin de contrat	27 006	9 648	(7 342)	–	(30 254)	(942)
CAPS	22 166	81 388	(68 811)	–	760	35 503
Passif au titre de l'assurance- maladie après la cessation de service	–	–	–	–	(530 271)	(530 271)
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	2 548	1 732	(2 325)	–	(165)	1 790
Elimination des transactions intrasectorielles	–	(4 283)	4 283	–	–	–
Sous-total, autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	191 352	173 520	(136 847)	62 314	(188 411)	101 928
IIES	12 868	1 934	(2 270)	–	(124)	12 408
CINTERFOR	427	2 503	(2 482)	–	(139)	309
CIS	978	533	(589)	–	(15)	907
Tribunal administratif	–	4 534	(4 534)	–	(161)	(161)
Sous-total, fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement	14 273	9 504	(9 875)	–	(439)	13 463
CSBO	–	43 179	(28 751)	–	(616)	13 812
PNUD	–	16 087	(16 087)	–	(28)	(28)
Fonds d'affection spéciale pour la coopération technique	–	449 531	(405 290)	(44 241)	(5 515)	(5 515)
Sous-total, ressources extrabudgétaires	–	508 797	(450 128)	(44 241)	(6 159)	8 269
Elimination des transactions intersectorielles	–	(105 789)	105 789	–	–	–
Total	224 848	1 371 703	(1 174 496)	(43 019)	(217 867)	161 169

**Note 27 – Etats au format des Normes
comptables du système des Nations Unies
(valeurs pour les secteurs)**

106. Le BIT a établi les états dans un format mixte, en présentant l'information par grand groupe de fonds gérés par l'Organisation, décrits dans la note 1. La composition des groupes de fonds correspond aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, qui imposent de distinguer les fonds qui sont à la disposition des Etats Membres de ceux qui ne le sont pas. En outre, des regroupements de fonds ont été effectués pour répondre aux prescriptions de l'IPSAS-18, que l'Organisation prévoit d'adopter pour un exercice futur.

Organisation internationale du Travail

Etat I (format des Normes comptables du système des Nations Unies)

Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2008-09					2006-07	
	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement	Ressources extra-budgétaires	Transactions intersectorielles	Total OIT	Total OIT
	Budget ordinaire	Autres fonds					
Recettes							
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	723,5	–	–	–	–	723,5	588,1
Contributions volontaires	–	40,7	1,2	504,4	–	546,3	446,5
Contribution budget ordinaire	–	59,0	4,3	–	(63,3)	–	–
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	73,1	–	–	–	–	73,1	52,1
Gain (perte) net de change et réévaluation	(10,9)	10,0	–	(1,1)	–	(2,0)	73,3
Produit des placements	–	12,0	(0,9)	5,4	–	16,5	20,6
Produit des ventes et redevances	–	2,6	4,9	–	(0,4)	7,1	6,3
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	–	42,1	–	–	(42,1)	–	–
Autres recettes	–	7,1	–	0,1	–	7,2	6,3
Total, recettes	785,7	173,5	9,5	508,8	(105,8)	1 371,7	1 193,2
Dépenses							
Dépenses de personnel	471,8	46,8	7,9	160,9	(25,7)	661,7	555,9
Frais de voyage	25,4	3,3	1,1	22,7	–	52,5	43,4
Contrats de sous-traitance	38,7	4,6	0,2	121,6	–	165,1	169,4
Frais généraux de fonctionnement	49,2	5,9	0,3	21,1	–	76,5	69,1
Fournitures	4,4	0,1	0,1	0,2	–	4,8	4,2
Matériel	8,3	0,5	–	7,8	–	16,6	17,3
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	25,9	2,5	0,3	68,2	–	96,9	71,1
Perfectionnement du personnel	9,2	0,3	–	–	–	9,5	6,5
Prestations de l'assurance- maladie	–	66,4	–	–	–	66,4	58,6
Contributions et subventions	50,4	0,9	–	4,8	(38,0)	18,1	14,5
Dépenses d'appui au programme	–	–	–	42,1	(42,1)	–	–
Coûts de financement	–	1,4	–	0,7	–	2,1	1,9
Autres dépenses	0,2	4,1	–	–	–	4,3	0,6
Total, dépenses	683,5	136,8	9,9	450,1	(105,8)	1 174,5	1 012,5
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	102,2	36,7	(0,4)	58,7	–	197,2	180,7
Ajustements sur exercices antérieurs							14,4
Ajustement pour tenir compte des produits dérivés	5,8	0,8	–	–	–	6,6	(24,8)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	(61,1)	62,3	–	(44,2)	–	(43,0)	(81,2)
Changements apportés aux méthodes comptables	(28,6)	(189,2)	(0,4)	(6,2)	–	(224,4)	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	19,2	191,3	14,3	–	–	224,8	135,7
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	37,5	101,9	13,5	8,3	–	161,2	224,8

Organisation internationale du Travail

Etat II (format des Normes comptables du système des Nations Unies)

Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2009

(en millions de dollars E.-U.)

		2009					2007	
		Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement	Ressources extra-budgétaires	Transactions intersectorielles	Total OIT	Total OIT
	Note	Budget ordinaire	Autres fonds					
Actif								
Actif à court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	60,1	251,4	3,4	234,2	–	549,1	423,4
Contributions à recevoir des Etats Membres	7	36,1	–	–	–	–	36,1	–
Actif lié aux produits dérivés	8	–	1,1	–	–	–	1,1	0,2
Autres sommes à recevoir	9	0,4	10,5	1,5	0,6	(0,1)	12,9	17,1
Autres actifs à court terme	10	2,3	4,7	–	0,4	–	7,4	13,9
		98,9	267,7	4,9	235,2	(0,1)	606,6	454,6
Actif à long terme								
Contributions à recevoir des Etats Membres	7	13,6	–	–	–	–	13,6	–
Investissements	11	–	65,7	9,1	–	–	74,8	65,6
Investissements pour le compte de l'UIT	11	–	9,9	–	–	–	9,9	11,6
Terrains et bâtiments	12	–	435,8	–	–	–	435,8	57,4
Autres actifs à long terme		–	0,8	–	–	–	0,8	–
		13,6	512,2	9,1	–	–	534,9	134,6
Total, actif		112,5	779,9	14,0	235,2	(0,1)	1 141,5	589,2
Passif								
Passif à court terme								
Sommes à payer et engagements non réglés	13	12,2	5,1	–	1,0	(0,1)	18,2	33,1
Produits différés	14	26,4	0,7	–	–	–	27,1	35,0
Sommes dues aux donateurs	15	–	–	–	217,7	–	217,7	175,8
Avantages du personnel	16	3,1	28,2	–	0,4	–	31,7	–
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	17	–	3,6	–	–	–	3,6	3,3
Sommes dues aux Etats Membres	18	–	1,0	–	–	–	1,0	1,2
Passif lié aux produits dérivés	8	3,6	–	–	–	–	3,6	6,9
Autres passifs à court terme	19	0,3	13,7	–	0,5	–	14,5	11,7
		45,6	52,3	–	219,6	(0,1)	317,4	267,0
Passif à long terme								
Avantages du personnel	16	25,8	535,5	0,5	7,3	–	569,1	–
Emprunts à long terme	17	–	53,9	–	–	–	53,9	55,2
Sommes dues aux Etats Membres	18	–	29,4	–	–	–	29,4	30,1
Passif lié aux produits dérivés	8	3,6	–	–	–	–	3,6	6,1
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	20	–	6,9	–	–	–	6,9	6,0
		29,4	625,7	0,5	7,3	–	662,9	97,4
Total, passif		75,0	678,0	0,5	226,9	(0,1)	980,3	364,4
Total, réserves		(7,2)	156,8	–	–	–	149,6	115,0
Total, soldes de fonds accumulés		44,7	(54,9)	13,5	8,3	–	11,6	109,8
Total, réserves et solde des fonds		37,5	101,9	13,5	8,3	–	161,2	224,8
Total, passif, réserves et solde des fonds		112,5	779,9	14,0	235,2	(0,1)	1 141,5	589,2

Note 28 – Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour la période biennale ayant pris fin le 31 décembre 2009 (en francs suisses)

Détails	Solde dû au 1.1.08 (1)	Contributions fixées pour 2008-09	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités (2)			Solde dû au 31.12.09
				2008	2009	Total	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2008-09:							
2008 - Dans le cadre du budget ⁽³⁾		394 669 749	394 669 749	333 235 882	60 555 492	393 791 374	878 375
2009 - Dans le cadre du budget ⁽⁴⁾		394 674 206	394 674 206		360 902 271	360 902 271	33 771 935
Total des contributions fixées pour l'exercice 2008-09		789 343 955	789 343 955	333 235 882	421 457 763	754 693 645	34 650 310
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	84 444 565		84 444 565	51 903 943	1 873 588	53 777 531	30 667 034
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	-	-	-	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	91 060 254		91 060 254	51 903 943	1 873 588	53 777 531	37 282 723
Total pour 2008-09	91 060 254	789 343 955	880 404 209	385 139 825	423 331 351	808 471 176	71 933 033
Total pour 2006-07	174 753 584	742 979 842	917 733 426	387 412 259	439 260 913	826 673 172	91 060 254

Solde dû en dollars des E.-U. au taux de change au 31 décembre 2009 pour les opérations de l'ONU (1,03 franc suisse pour 1 dollar des E.-U.) 69 837 896

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers: -2 039 549

Solde des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres en dollars E.-U.: 67 798 347

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2008.

² Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 2006 et 2007	365 266	1 553 901
des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	659	622 564
de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	1 055 951	

Total des montants crédités 1 421 876 2 176 465

³ Y compris la contribution des Iles Marshall d'un montant total de 5 799 francs suisses (2007: 1 852 francs suisses, et 2008: 3 947 francs suisses), fixée après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail à sa 97^e session en juin 2008.

⁴ Y compris la contribution de 2009 des Iles Marshall d'un montant de 3 947 francs suisses et les contributions de 2008 et 2009 de Tuvalu pour un montant de 6 309 francs suisses (2008: 2 362 francs suisses, et 2009: 3 947 francs suisses), fixées après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail à sa 98^e session en juin 2009.

Note 29 – Contributions reçues des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT– Détail pour la période biennale ayant pris fin le 31 décembre 2009 (en francs suisses)

	Contributions fixées pour 2008-09							Contributions fixées pour les exercices antérieurs						
	2008				2009			Solde dû	Solde dû	Montant reçu ou crédité		Solde dû	Année civile de contribution	Total dû au 31.12.09
	Contributions fixées		Montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité							
Etats	%	Montant	en 2008	en 2009	%	Montant	en 2009	au 31.12.09	au 01.01.08	en 2008	en 2009	au 31.12.09		
Afghanistan	0,001	3 947	20	3 927	0,001	3 947	3 940	7	13	-	13	-	2009	7
Afrique du Sud	0,290	1 144 525	1 144 525	-	0,290	1 144 525	1 144 525	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,006	23 680	23 680	-	0,006	23 680	23 680	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	0,085	335 464	335 464	-	0,085	335 464	335 464	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	8,581	33 866 113	33 866 113	-	8,581	33 866 113	33 866 113	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda (2)	0,002	7 893	-	-	0,002	7 893	-	15 786	308 129	-	7 969	300 160	1992-2009	315 946
Arabie saoudite	0,748	2 952 086	2 952 086	-	0,748	2 952 086	2 952 086	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,325	1 282 658	1 282 648	10	0,325	1 282 658	1 282 658	-	3 004 717	3 004 717	-	-	-	-
Arménie (1)	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	1 791 666	48 000	72 000	1 671 666	1993-2004	1 671 666
Australie	1,788	7 056 591	7 056 591	-	1,788	7 056 591	7 056 591	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,888	3 504 616	3 504 616	-	0,888	3 504 616	3 504 616	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan (1)	0,005	19 733	19 733	-	0,005	19 733	19 733	-	3 468 404	35 392	70 784	3 362 228	1993-2005	3 362 228
Bahamas	0,016	63 146	63 146	-	0,016	63 146	63 146	-	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	0,033	130 239	130 239	-	0,033	130 239	130 239	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	39 466	39 466	-	0,010	39 466	39 466	-	-	-	-	-	-	-
Barbade	0,009	35 520	35 520	-	0,009	35 520	35 520	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus (1)	0,020	78 933	78 933	-	0,020	78 933	78 933	-	1 577 463	157 746	157 746	1 261 971	1996-97	1 261 971
Belgique	1,103	4 353 143	-	4 353 143	1,103	4 353 143	4 353 143	-	13	-	13	-	-	-
Belize	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	3 911	-	-	-	-	2009	3 911
Bénin	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie, Etat plurinational de	0,006	23 680	207	23 473	0,006	23 680	23 680	-	64 051	23 473	40 578	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,006	23 680	23 680	-	0,006	23 680	23 680	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	0,014	55 253	116	55 098	0,014	55 253	155	55 137	-	-	-	-	2008-09	55 137
Brésil	0,877	3 461 203	2 751 027	710 176	0,877	3 461 203	2 986 285	474 918	7 328 757	7 328 757	-	-	2009	474 918
Brunéï Darussalam	0,026	102 612	10 270	92 342	0,026	102 612	102 612	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	0,020	78 933	78 933	-	0,020	78 933	78 933	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	-	-	-	-	-	-
Burundi	0,001	3 947	5	-	0,001	3 947	-	7 889	3 691	-	-	3 691	2007-2009	11 580
Cambodge (1)	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	189 428	27 062	27 062	135 304	1990-94	135 304
Cameroun	0,009	35 520	28 946	6 221	0,009	35 520	340	35 533	-	-	-	-	2008-09	35 533
Canada	2,979	11 757 039	11 757 039	-	2,979	11 757 039	11 757 039	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	95 690	-	-	95 690	1994-96+2005-09	103 584
Chili	0,161	635 409	627 397	8 012	0,161	635 409	635 409	-	-	-	-	-	-	-
Chine	2,668	10 529 634	10 280 855	248 779	2,668	10 529 634	10 529 634	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	0,044	173 652	173 652	-	0,044	173 652	173 652	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,105	414 397	414 397	-	0,105	414 397	404 654	9 743	-	-	-	-	2009	9 743
Comores (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	518 849	-	10 089	508 760	1982-2009	516 654
Congo	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	2,174	8 579 994	3 445 158	5 134 836	2,174	8 579 994	4 807 050	3 772 944	3 099 964	3 099 964	-	-	2009	3 772 944
Costa Rica	0,032	126 292	126 292	-	0,032	126 292	106 557	19 735	90 762	90 762	-	-	2009	19 735
Côte d'Ivoire	0,009	35 520	953	-	0,009	35 520	-	70 087	87 329	87 329	-	-	2008-09	70 087
Croatie	0,050	197 332	197 332	-	0,050	197 332	197 332	-	136 558	136 558	-	-	-	-
Cuba	0,054	213 118	42	213 066	0,054	213 118	-	213 128	10	-	10	-	2009	213 128
Danemark	0,739	2 916 566	2 916 566	-	0,739	2 916 566	2 916 566	-	-	-	-	-	-	-

	Contributions fixées pour 2008-09							Contributions fixées pour les exercices antérieurs							
	2008				2009			Solde dû	Solde dû	Montant reçu ou crédité		Solde dû	Année civile de contribution	Total dû au 31.12.09	
	Contributions fixées		Montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité								
Etats	%	Montant	en 2008	en 2009	%	Montant	en 2009	au 31.12.09	au 01.01.08	en 2008	en 2009	au 31.12.09			
Djibouti (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	106 141	-	-	106 141	1995-96+1998-2009	114 035	
Dominique (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	10 943	3 947	-	6 996	2006-09	14 890	
Egypte	0,088	347 304	347 304	-	0,088	347 304	347 304	-	-	-	-	-	-	-	
El Salvador	0,020	78 933	-	72 777	0,020	78 933	-	85 089	10 073	-	10 073	-	2008-09	85 089	
Emirats arabes unis	0,302	1 191 885	1 191 772	113	0,302	1 191 885	1 191 772	113	113	113	-	-	2009	113	
Equateur	0,021	82 879	-	82 879	0,021	82 879	14 612	68 267	-	-	-	-	2009	68 267	
Erythrée	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-	
Espagne	2,970	11 721 519	11 721 519	-	2,970	11 721 519	11 721 519	-	-	-	-	-	-	-	
Estonie	0,016	63 146	63 146	-	0,016	63 146	63 146	-	-	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	22,000	86 826 069	45 087 606	41 738 463	22,000	86 826 069	69 531 967	17 294 102	34 250 296	34 250 296	-	-	2009	17 294 102	
Ethiopie	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	-	-	-	-	-	-	
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	19 733	19 733	-	0,005	19 733	19 733	-	-	-	-	-	-	-	
Fidji	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	61	61	-	-	-	-	
Finlande	0,564	2 225 905	2 225 905	-	0,564	2 225 905	2 225 905	-	-	-	-	-	-	-	
France	6,304	24 879 615	24 879 615	-	6,304	24 879 615	24 879 615	-	-	-	-	-	-	-	
Gabon	0,008	31 573	31 573	-	0,008	31 573	31 573	-	28 178	28 178	-	-	-	-	
Gambie (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	70 912	-	-	70 912	1997-2009	78 806	
Géorgie (1)	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	2 964 385	61 438	61 438	2 841 509	1993-2004	2 841 509	
Ghana	0,004	15 786	317	15 469	0,004	15 786	1 628	14 158	-	-	-	-	2009	14 158	
Grèce	0,596	2 352 197	2 079 767	272 430	0,596	2 352 197	2 070 422	281 775	355 253	355 253	-	-	2009	281 775	
Grenade	0,001	3 947	21	3 926	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-	
Guatemala	0,032	126 292	126 292	-	0,032	126 292	126 292	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée	0,001	3 947	-	3 947	0,001	3 947	3 947	-	17 047	11 000	6 047	-	-	-	
Guinée équatoriale	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée-Bissau (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	241 295	-	-	241 295	1992-2001+2003-09	249 189	
Guyana	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-	
Haiti	0,002	7 893	53	7 840	0,002	7 893	7 893	-	21 940	-	21 940	-	-	-	
Honduras	0,005	19 733	19 733	-	0,005	19 733	19 733	-	32	32	-	-	-	-	
Hongrie	0,244	962 980	962 980	-	0,244	962 980	962 980	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Marshall	0,001	5 799	5 799	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon (1)	0,001	3 947	3 884	63	0,001	3 947	3 947	-	32 041	3 205	3 205	25 631	2001-07	25 631	
Inde	0,450	1 775 988	1 775 988	-	0,450	1 775 988	1 775 988	-	-	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,161	635 409	635 409	-	0,161	635 409	635 409	-	-	-	-	-	-	-	
Iran, République islamique d'	0,180	710 395	808	594 692	0,180	710 395	-	825 290	1 319 161	1 130 908	188 253	-	2008-09	825 290	
Iraq (1)	0,015	59 199	34 630	24 569	0,015	59 199	59 199	-	6 095 399	304 770	304 770	5 485 859	1990-2007	5 485 859	
Irlande	0,445	1 756 254	1 756 247	7	0,445	1 756 254	1 756 247	7	26	26	-	-	2009	7	
Islande	0,037	146 026	146 026	-	0,037	146 026	146 026	-	-	-	-	-	-	-	
Israël	0,419	1 653 642	1 653 642	-	0,419	1 653 642	1 653 642	-	-	-	-	-	-	-	
Italie	5,081	20 052 875	19 770 930	281 945	5,081	20 052 875	20 052 875	-	-	-	-	-	-	-	
Jamahiriya arabe libyenne	0,062	244 691	-	-	0,062	244 691	-	489 382	469 914	-	-	469 914	2009	959 296	
Jamaïque	0,010	39 466	39 466	-	0,010	39 466	39 466	-	-	-	-	-	-	-	
Japon	16,632	65 640 508	65 640 508	-	16,632	65 640 508	65 640 508	-	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,012	47 360	47 360	-	0,012	47 360	46 979	381	-	-	-	-	2009	381	
Kazakhstan (1)	0,029	114 452	114 452	-	0,029	114 452	114 452	-	3 345 362	257 335	257 335	2 830 692	1995-99	2 830 692	
Kenya	0,010	39 466	39 466	-	0,010	39 466	39 466	-	-	-	-	-	-	-	
Kirghizistan (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	1 139 273	-	3 421	1 135 852	1992-2009	1 143 746	
Kiribati	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	1 519	2 428	3 782	3 782	-	-	2009	2 428	

Etats	Contributions fixées pour 2008-09							Contributions fixées pour les exercices antérieurs						Total dû au 31.12.09
	2008				2009			Solde dû au 31.12.09	Solde dû au 01.01.08	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.09	Année civile de contribution	
	Contributions fixées		Montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité							
	%	Montant	en 2008	en 2009	%	Montant	en 2009			en 2008	en 2009			
Koweït	0,182	718 288	1 757	716 531	0,182	718 288	718 288	-	-	-	-	-	-	-
Lesotho	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,018	71 039	71 039	-	0,018	71 039	71 039	-	-	-	-	-	-	-
Liban	0,034	134 186	-	101 581	0,034	134 186	-	166 791	98 325	-	98 325	-	2008-09	166 791
Libéria (1)	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	10	3 937	154 944	11 919	4 654	138 371	1995-99+2009	142 308
Lituanie	0,031	122 346	122 346	-	0,031	122 346	122 346	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	0,085	335 464	335 464	-	0,085	335 464	335 464	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	10 811	10 811	-	-	-	-
Malaisie	0,190	749 861	749 861	-	0,190	749 861	749 861	-	-	-	-	-	-	-
Malawi	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Mali	0,001	3 947	113	3 834	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Malte	0,017	67 093	67 093	-	0,017	67 093	67 093	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	0,042	165 759	165 759	-	0,042	165 759	165 759	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	0,011	43 413	43 413	-	0,011	43 413	43 413	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	0,001	3 947	180	3 629	0,001	3 947	46	4 039	-	-	-	-	2008-09	4 039
Mexique	2,258	8 911 512	3 933 066	4 978 446	2,258	8 911 512	137 462	8 774 050	-	-	-	-	2009	8 774 050
Moldova, République de (1)	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	2 456 406	136 467	136 467	2 183 472	1993-2004	2 183 472
Mongolie	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	3 691	3 691	-	-	-	-
Monténégro	0,001	3 947	-	3 947	0,001	3 947	-	3 947	5 454	3 947	1 507	-	2009	3 947
Mozambique	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	0,005	19 733	19 552	181	0,005	19 733	19 733	-	218	218	-	-	-	-
Namibie	0,006	23 680	23 680	-	0,006	23 680	23 680	-	-	-	-	-	-	-
Népal	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	12	12	-	-	-	-
Niger	0,001	3 947	28	3 541	0,001	3 947	-	4 325	71	-	71	-	2008-09	4 325
Nigéria	0,048	189 439	189 439	-	0,048	189 439	189 439	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	0,783	3 090 219	3 090 219	-	0,783	3 090 219	3 090 219	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,256	1 010 340	1 010 340	-	0,256	1 010 340	1 010 340	-	-	-	-	-	-	-
Oman	0,073	288 105	288 105	-	0,073	288 105	288 105	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	59 706	59 706	-	-	-	-
Ouzbékistan (2)	0,008	31 573	-	-	0,008	31 573	-	63 146	1 487 855	-	31 566	1 456 289	1996-2009	1 519 435
Pakistan	0,059	232 852	146 100	86 752	0,059	232 852	94 064	138 788	30 678	30 678	-	-	2009	138 788
Panama	0,023	90 773	78 368	12 405	0,023	90 773	65 669	25 104	-	-	-	-	2009	25 104
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 893	96	-	0,002	7 893	44	15 646	-	-	-	-	2008-09	15 646
Paraguay (1)	0,005	19 733	19 733	-	0,005	19 733	19 733	-	726 284	42 723	42 723	640 838	37+1984-90+1998-20	640 838
Pays-Bas	1,874	7 396 002	7 396 002	-	1,874	7 396 002	7 396 002	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,078	307 838	22 402	-	0,078	307 838	-	593 274	304 822	304 822	-	-	2008-09	593 274
Philippines	0,078	307 838	307 838	-	0,078	307 838	307 838	-	198 267	198 267	-	-	-	-
Pologne	0,501	1 977 266	1 977 266	-	0,501	1 977 266	1 977 266	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,527	2 079 879	2 079 879	-	0,527	2 079 879	2 079 879	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	0,085	335 464	335 464	-	0,085	335 464	335 464	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,016	63 146	57 824	5 322	0,016	63 146	57 824	5 322	5 322	5 322	-	-	2009	5 322
République centrafricaine (1)	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	130 380	7 500	8 192	114 688	1996-2000+2004-07	114 688
République démocratique du Congo	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	246	11 594	30 601	30 601	-	-	2009	11 594
République démocratique populaire lao	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	94	3 853	-	-	-	-	2009	3 853
République dominicaine	0,024	94 719	94 719	-	0,024	94 719	405	94 314	-	-	-	-	2009	94 314
République tchèque	0,281	1 109 006	1 109 006	-	0,281	1 109 006	1 109 006	-	-	-	-	-	-	-

	Contributions fixées pour 2008-09							Contributions fixées pour les exercices antérieurs						
	2008				2009			Solde dû	Solde dû	Montant reçu ou crédité		Solde dû	Année civile de contribution	Total dû au 31.12.09
	Contributions fixées		Montant reçu ou crédité		Contributions fixées		Montant reçu ou crédité							
Etats	%	Montant	en 2008	en 2009	%	Montant	en 2009	au 31.12.09	au 01.01.08	en 2008	en 2009	au 31.12.09		
Roumanie	0,070	276 265	276 265	-	0,070	276 265	276 265	-	-	-	-	-		-
Royaume-Uni	6,645	26 225 419	26 225 419	-	6,645	26 225 419	26 225 419	-	-	-	-	-		-
Russie, Fédération de	1,201	4 739 914	4 739 914	-	1,201	4 739 914	4 739 914	-	41	41	-	-		-
Rwanda	0,001	3 947	242	3 705	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-		-
Sainte-Lucie	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	57	57	-	-		-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-		-
Saint-Marin	0,003	11 840	11 840	-	0,003	11 840	11 840	-	-	-	-	-		-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 947	21	3 658	0,001	3 947	-	4 215	3 698	3 675	23	-	2008-09	4 215
Samoa	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-		-
Sao Tomé-et-Principe (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	236 645	14 488	-	222 157	1993-2009	230 051
Sénégal	0,004	15 786	1 237	-	0,004	15 786	172	30 163	-	-	-	-	2008-09	30 163
Serbie	0,021	82 879	597	82 282	0,021	82 879	82 879	-	65 120	-	65 120	-		-
Seychelles	0,002	7 893	-	7 893	0,002	7 893	7 893	-	856	-	856	-		-
Sierra Leone (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	407 977	-	3 850	404 127	1985-2009	412 021
Singapour	0,347	1 369 484	1 369 484	-	0,347	1 369 484	1 369 484	-	-	-	-	-		-
Slovaquie	0,063	248 638	248 638	-	0,063	248 638	248 638	-	-	-	-	-		-
Slovénie	0,096	378 877	378 877	-	0,096	378 877	378 877	-	-	-	-	-		-
Somalie (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	373 844	-	-	373 844	1988-2009	381 738
Soudan	0,010	39 466	169	17 255	0,010	39 466	-	61 508	29 846	-	29 846	-	2008-09	61 508
Sri Lanka	0,016	63 146	63 146	-	0,016	63 146	63 146	-	-	-	-	-		-
Suède	1,072	4 230 797	4 230 797	-	1,072	4 230 797	4 230 797	-	-	-	-	-		-
Suisse	1,217	4 803 060	4 803 060	-	1,217	4 803 060	4 803 060	-	-	-	-	-		-
Suriname	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	-	-	-	-		-
Swaziland	0,002	7 893	7 893	-	0,002	7 893	7 893	-	-	-	-	-		-
Tadjikistan (2)	0,001	3 947	-	-	0,001	3 947	-	7 894	569 652	3 400	3 000	563 252	1994-2009	571 146
Tanzanie, République-Unie de	0,006	23 680	23 680	-	0,006	23 680	23 680	-	1 508	1 508	-	-		-
Tchad	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 941	6	12 765	12 765	-	-	2009	6
Thaïlande	0,186	734 075	734 075	-	0,186	734 075	734 075	-	-	-	-	-		-
Timor-Leste	0,001	3 947	3 848	99	0,001	3 947	3 864	83	-	-	-	-	2009	83
Togo (1)	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	3 947	-	164 361	34 680	27 924	101 757	1996-2004	101 757
Trinité-et-Tobago	0,027	106 559	106 559	-	0,027	106 559	106 559	-	-	-	-	-		-
Tunisie	0,031	122 346	122 346	-	0,031	122 346	122 346	-	-	-	-	-		-
Turkménistan (2)	0,006	23 680	-	-	0,006	23 680	-	47 360	925 908	-	-	925 908	1993-2009	973 268
Turquie	0,381	1 503 670	1 503 670	-	0,381	1 503 670	1 503 670	-	-	-	-	-		-
Tuvalu	0,000	-	-	-	0,001	6 309	-	6 309	-	-	-	-	2009	6 309
Ukraine (1)	0,045	177 599	177 599	-	0,045	177 599	881	176 718	3 692 173	527 454	176 718	2 988 001	1998-99+2009	3 164 719
Uruguay	0,027	106 559	106 559	-	0,027	106 559	106 559	-	-	-	-	-		-
Vanuatu	0,001	3 947	1	-	0,001	3 947	-	7 893	7 760	7 701	-	59	2007-09	7 952
Venezuela, République bolivarienne du	0,200	789 328	251 047	538 281	0,200	789 328	222 812	566 516	-	-	-	-	2009	566 516
Viet Nam	0,024	94 719	94 719	-	0,024	94 719	94 719	-	-	-	-	-		-
Yémen	0,007	27 626	21 029	6 597	0,007	27 626	16 732	10 894	1 386	1 386	-	-	2009	10 894
Zambie	0,001	3 947	3 947	-	0,001	3 947	76	3 871	-	-	-	-	2009	3 871
Zimbabwe	0,008	31 573	223	31 350	0,008	31 573	31 573	-	-	-	-	-		-
Total	100,001	394 669 749	333 235 882	60 555 492	100,002	394 674 206	360 902 271	34 650 310	84 444 565	51 903 943	1 873 588	30 667 034	-	65 317 344

	Contributions fixées pour 2008-09							Contributions fixées pour les exercices antérieurs					Total dû au 31.12.09	
	2008				2009			Solde dû au 31.12.09	Solde dû au 01.01.08	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.09		Année civile de contribution
	Contributions fixées	Montant reçu ou crédité			Contributions fixées	Montant reçu ou crédité								
Etats	%	Montant	en 2008	en 2009	%	Montant	en 2009			en 2008	en 2009			
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT														
Ex.-Rép. de Yougoslavie (5)	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-01	6 370 623
Paraguay (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066
Total - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT									6 615 689	-	-	6 615 689	-	6 615 689
TOTAL	100.001 (3)	394 669 749	333 235 882	60 555 492	100.002 (4)	394 674 206	360 902 271	34 650 310	91 060 254	51 903 943	1 873 588	37 282 723	-	71 933 033

(1) Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

<u>Etat Membre</u>	<u>Session de la conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé</u>	
Arménie	93e	(2005)
Azerbaïdjan	95e	(2006)
Bélarus	86e	(1998)
Cambodge	82e	(1995)
République centrafricaine	97e	(2008)
Géorgie	93e	(2005)
Iraq	97e	(2008)
Kazakhstan	88e	(2000)
Libéria	88e	(2000)
Moldova, République de	93e	(2005)
Paraguay	92e	(2004)
Iles Salomon	97e	(2008)
Togo	93e	(2005)
Ukraine	88e	(2000)

(2) Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution

Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2007-08). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

- (3) Y compris la contribution des îles Marshall d'un montant total de 5,799 francs suisses (2007: 1 852 francs suisses, et 2008: 3 947 francs suisses) fixée après adoption du budget, par la Conférence internationale du Travail à sa 97e session en juin 2008.
- (4) Y compris la contribution de 2009 des îles Marshall d'un montant de 3,947 francs suisses et les contributions de 2008 et 2009 de Tuvalu pour un montant total de 6,309 francs suisses (2008: 2 362 francs suisses, et 2009: 3 947 francs suisses) fixées après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail à sa 98e session en juin 2009.

Statut de la Yougoslavie

- (5) L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.